



EVOLUTION DE LA PREDATION EN DROME

DE 1998 A 2013



Rapport technique – Eté 2014

SOMMAIRE

1. Introduction.....	1
1.1. Contexte de l'étude	1
1.2. Intentions de l'ADEM	1
2. Evolution de la présence du loup en Drôme.....	3
2.1. Communes drômoises concernées par une présence avérée ou occasionnelle du loup.	3
2.2. Zone de Présence Permanente du loup en Drôme	3
3. Les attaques sur les troupeaux domestiques	6
3.1. Moments clés de la progression des attaques du loup dans le département	6
3.2. Synthèse du nombre d'attaques et de victimes par territoire en Drôme	8
3.3. Expansion du territoire soumis aux attaques du loup	9
3.4. Des attaques de jour comme de nuit	10
3.5. Des attaques en alpage comme à proximité des exploitations	11
3.6. Des attaques presque toute l'année	13
3.7. Les ovins ne sont pas les seules victimes du loup	14
4. Les mesures de protection	16
4.1. Des mesures de protection des troupeaux depuis 2004 en Drôme.....	16
4.2. Cercles 1 et 2 en Drôme et options souscriptibles.....	17
4.3. Evolution des besoins et des options souscrites.....	19
4.4. Les troupeaux individuels de plus en plus en demande de protection des troupeaux	22
4.5. Décisions préfectorales de tir du prédateur	24
5. Conséquences induites de la prédation sur les exploitations.....	26
5.1. Un repli pastoral et l'abandon de pâturages.....	26
5.2. Des bouleversements en alpage qui ont des conséquences sur le fonctionnement global de l'exploitation.....	26
5.3. Des conséquences sur le bien-être animal.....	27
5.4. Des conséquences sur l'état psychologique des éleveurs	28
6. Bilan	29

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation et évolution du nombre de Zones de Présence Permanente (ZPP) du loup	4
Tableau 1 : Effectif Minimum Retenu pour chacune des Zones de Présence Permanente (ZPP)	4
Figure 2 : Evolution du nombre de loups au sein des Zones de Présence Permanente	5
Figure 3 : Chronologie des premières attaques imputables au loup en Drôme	6
Figure 4 : Nombre d'attaques et de victimes cumulées de 1998 à 2013 en Drôme.....	8
Figure 5 : Expansion des communes où des attaques ont été constatées depuis 1998.....	9
Figure 6 : Nombre d'attaques cumulées par communes, de 1998 à 2013	9
Figure 7 : Evolution du nombre d'attaques et de victimes chaque année en Drôme, de 1998 à 2013	10
Figure 8 : Nombre d'attaques cumulées par période de 4 ans, sur les UP et ZP de la Drôme	11
Figure 9 : Evolution de la période de l'année où des attaques sont constatées en Drôme	13
Figure 10 : Evolution du nombre de victimes cumulées depuis 1998 par espèce et par an en Drôme	14
Figure 11 : Evolution des communes où des éleveurs ont souscrit des mesures de protection.....	16
Figure 12 : Zonage des cercles 1 et 2 des communes drômoises en 2013..	17
Tableau 2 : Homogénéisation des options souscriptibles des Mesures t et 323C.....	18
Figure 13 : Choix des options pour les mesures de protection des troupeaux.....	18
Figure 14 : Evolution du nombre d'options souscrites chaque année de 2004 à 2013	19
Figure 15 : Evolution de la taille des troupeaux ayant souscrit une mesure de protection.	20
Figure 16 : Aides allouées (en euros) pour la protection des troupeaux en Drôme en 2013.....	21
Figure 17 : Moyenne par an des aides à la protection des troupeaux individuels et collectifs.....	22

1. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

La Drôme possède un élevage ovin conséquent avec 62 000 brebis en 2011 (source Rhône-Alpes Elevage). L'évolution du troupeau Drômois en montagne est relativement stable alors qu'en plaine, les effectifs chutent. Cette activité économique est une des rares exercées en zone de montagne, elle participe à l'entretien de ces zones pastorales et à la vie des villages ruraux. C'est en partie lié aux différentes mesures agri-environnementales (article 19, CTE, CAD, PHAE, MAET) qui, par leurs mesures financières, ont participé au redéploiement pastoral observé ces vingt dernières années. L'amélioration des équipements pastoraux (clôtures, abreuvement des troupeaux, débroussaillage...) est aussi un élément fort, qui participe à la stabilité de l'activité pastorale en zone de montagne.

La prédation est réapparue officiellement dans notre département en 1998, et elle s'amplifie avec des conséquences graves pour l'élevage pastoral drômois (des cessations d'ateliers ovins, des éleveurs désemparés, des animaux tués, des modifications de pratiques pastorales) au détriment des espaces pastoraux. L'année dernière a été marquée par une forte augmentation du nombre d'attaques et de victimes où le loup pour cause de mortalité ou blessures n'a pas été écarté. Ont été indemnisées en 2013 : 102 attaques pour 363 victimes, auxquelles se sont ajoutés 94 ovins disparus (indemnisés).

L'ensemble de l'espace pastoral drômois est concerné. D'une part les alpages utilisés par des troupeaux collectifs ou individuels, mais aussi les parcours des exploitations composés de landes plus ou moins embroussaillées et des zones boisées. Les éleveurs et bergers mettent en œuvre les moyens de protection (garde rapprochée, chien de protection, clôture sécurisée...) avec plus ou moins de facilités, mais l'impact de la prédation ne cesse d'augmenter.

1.2. Intentions de l'ADEM

L'ADEM a travaillé antérieurement au côté du CERPAM et de l'Unité Commune de Programme Pastoralisme Méditerranéen sur un ouvrage présentant les mesures de protection et leurs limites. L'ADEM a plus particulièrement participé aux chapitres « clôtures » et à la présentation de cas de mesures de protection et d'aménagement mis en œuvre face à la prédation.

Aujourd'hui, l'ADEM reçoit de la part des éleveurs, des structures membres et de l'extérieur, des demandes techniques, des questionnements. C'est pourquoi l'association a pris l'initiative d'analyser techniquement l'évolution de la prédation en Drôme depuis l'arrivée du loup et travaillé sur quatre points techniques principaux :

- l'évolution des communes où la présence du loup a été avérée ou fut occasionnelle, ainsi que les Zones de Présence Permanente (ZPP).
- la progression de la prédation sur les quinze dernières années et ses conséquences

- l'évolution des mesures de protection mises en œuvre dans la Drôme.
- un bilan fin 2013 de la prédation et des pistes de réflexion à travailler

Le but de cette analyse technique est d'apporter un soutien et des arguments à l'activité pastorale face aux contraintes liées à prédation. C'est pourquoi il est important d'établir les besoins pour être en mesure de mieux accompagner les éleveurs.

L'ADEM s'est entourée de partenaires pour cette analyse technique et a rassemblé les données existantes sur le sujet à l'échelle du département de la Drôme. La Direction Départementale des Territoires (DDT) a fourni les données anonymisées concernant les mesures de protection des troupeaux domestiques. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes a partagé la base de données SIG des attaques en Drôme et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) les fichiers relatifs à la présence du loup par commune. Les Groupements Pastoraux et les éleveurs ont également contribué de près ou de loin à ce travail, dont les premiers résultats ont été présentés en Assemblée Générale de l'ADEM en mars 2014.

Des témoignages ont été pris auprès des éleveurs et bergers pour illustrer, au plus près de la réalité, certaines des problématiques soulevées dans ce document.





2. Evolution de la présence du loup en Drôme.

2.1. Communes drômoises concernées par une présence avérée ou occasionnelle du loup.

L'aire de répartition du loup est suivie annuellement grâce aux données récoltées toute l'année par le réseau de correspondant loup/lynx. Les traces (empreintes), carcasses de proies sauvages, excréments, urines, poils, observations visuelles et attaques sur troupeaux domestiques sont autant d'indices de présence susceptibles d'être relevés par ces observateurs de terrain.

L'aire de présence par commune du loup est dressée annuellement. Classifiée en deux catégories, les communes de présence dite "régulière" sont différenciées des communes de présence "occasionnelle" par une règle de classement combinant à la fois la récurrence des données de présence sur les deux dernières années et la quantité d'informations disponibles (plus de trois indices) pour assurer une représentativité optimale de cette catégorisation. C'est l'ONCFS qui rassemble les données et dresse chaque année l'aire de présence du loup.

Trois ans après que le loup soit réapparu dans le Mercantour, la présence du loup a été attestée au cours de l'hiver 1995-1996 en Drôme. Deux communes étaient alors concernées, il s'agit de la Motte-Chalancon (présence avérée) et de Gigors-et-Lozeron (présence occasionnelle). L'hiver d'après, deux nouvelles communes étaient parcourues par le loup. Le troisième hiver, 10 communes avaient été ou étaient concernées par la présence du loup. Cette tendance à la hausse s'est confirmée les années qui ont suivi, en 2001 16 communes, 2005 48 communes, 2009 74 communes et en 2013, 108 communes sont concernées par la présence du loup en Drôme depuis l'hiver 1995/1996.

2.2. Zone de Présence Permanente du loup en Drôme

On parle de Zone de Présence Permanente (ZPP) lorsqu'un territoire est peuplé à l'année et depuis au moins deux hivers consécutifs, par un ou plusieurs individus, constitués en meute ou pas. La présence de l'espèce est prouvée par des analyses génétiques ou des indices de présence certains (observation visuelle ou photo pouvant être confirmée par d'autres indices par exemple). Une ZPP ne correspond pas forcément à une meute au sens biologique. Une meute est définie par la présence d'un couple (mâle et femelle mûres) tenant un territoire depuis au moins deux hivers consécutifs. La façon conventionnelle de représentation cartographique des ZPP est une ellipse approximative et ne représente pas les limites des ZPP exactes. La figure 1 page 4 localise les ZPP du département à quatre pas de temps.

La première Zone de Présence Permanente en Drôme a été officialisée par les services de l'Etat au cours de l'hiver 1999-2000 sur la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Au cours de l'hiver 2002-2003, une seconde ZPP (Vercors-Ouest) est décrétée. L'année d'après, la Zone de Présence Permanente de Durbon-Dévoluy est définie. A cheval sur Drôme et Hautes-Alpes, cette ZPP englobe Lus-la-Croix-Haute. Une quatrième ZPP est officialisée en 2004-2005 sur le massif de Jocou. Les ZPP de Jocou et de Durbon sont fusionnées par l'ONCFS en 2007-2008, grâce à des analyses génétiques. C'est au cours de l'hiver 2008-2009 que la ZPP de Lure apparaît, située à cheval entre les Alpes-de-Haute-Provence, le Vaucluse et la Drôme. La ZPP Du Diois/Baronnies s'établit entre 2010-2011.

L'hiver suivant, la ZPP de Lure est élargie à l'ouest jusqu'au Mont Ventoux. En 2013, on dénombre cinq ZPP dans le département de la Drôme.

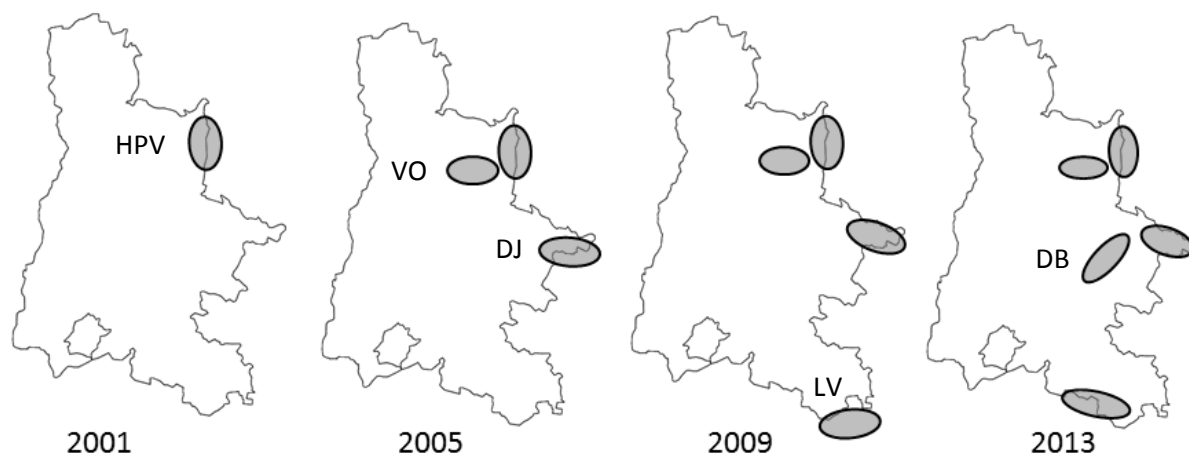


FIGURE 1 : LOCALISATION ET EVOLUTION DU NOMBRE DE ZONES DE PRESENCE PERMANENTE (ZPP) DU LOUP EN DROME, A QUATRE PAS DE TEMPS DIFFERENTS

HPV : Hauts Plateaux du Vercors, VO : Vercors Ouest, DJ : Durbon Jocou, LV : Lure Ventoux, DB : Diois Baronnies.

Nous disposons de seize ans de recul sur les attaques des troupeaux domestiques en Drôme, la première attaque constatée par les services de l'Etat datant de 1998. Pour une meilleure lisibilité, la figure 1 présente l'évolution de la présence du loup à quatre pas de temps différents (pas de quatre ans). Les années 2001, 2005, 2009 et 2013 sont prises comme années de référence tout au long du document.

Le réseau loup-lynx est en mesure d'estimer le nombre d'individus de la population lupine au moyen d'indicateurs démographiques. L'estimation du nombre d'individus détectés sur les ZPP par pistage hivernal et de son évolution permet d'obtenir un Effectif Minimum Retenu (EMR), dont le tableau 1 les compile pour chacune des ZPP concernant la Drôme.

	Hauts Plateaux du Vercors	Vercors Ouest	Durbon Jocou	Diois Baronnies	Lure Ventoux
2004-2005	2 - 3				
2005-2006	3 - 4	2 - 3	1		
2006-2007	2 - 3	2 - 4	-		
2007-2008	2 - 3	5	2		
2008-2009	3	4 - 5	3		1
2009-2010	2	4 - 5	2 - 4		-
2010-2011	2 - 3	3 - 4	6	2	-
2011-2012	3	2 - 3	4	1	1
2012-2013	2 - 3	2 - 3	5 - 7	-	1 - 2
2013-2014	2	2 - 4	5 - 6	2	1 - 2

TABEAU 1 : EFFECTIFS MINIMUM ET MAXIMUM RETENUS POUR CHACUNE DES ZONES DE PRESENCE PERMANENTE (ZPP) CONCERNANT LA DROME

Les effectifs EMR ne concernent qu'un nombre minimal d'individus détectés uniquement sur les ZPP. Ils sont une sous-estimation des vrais effectifs à l'intérieur des ZPP, et donc, a fortiori, une sous-estimation de l'effectif total de la population qui, lui, englobe à la fois les ZPP et les individus en dispersion.

En plus des Zones de Présence Permanente (ZPP), de très nombreux indices de présence sont collectés plus ou moins régulièrement dans l'espace et le temps en-dehors de ces zones de distribution bien établie de l'espèce. Ces indices constituent la base de la définition des zones dites "de présence occasionnelle" ou "de présence temporaire" (ZPT), témoins des avancées de colonisation qui sont le plus souvent le fait des sub-adultes en dispersion. (www.loup.developpement-durable.gouv.fr).

La figure 2 représente de façon graphique la dynamique de la démographie lupine des ZPP qui concernent la Drôme.

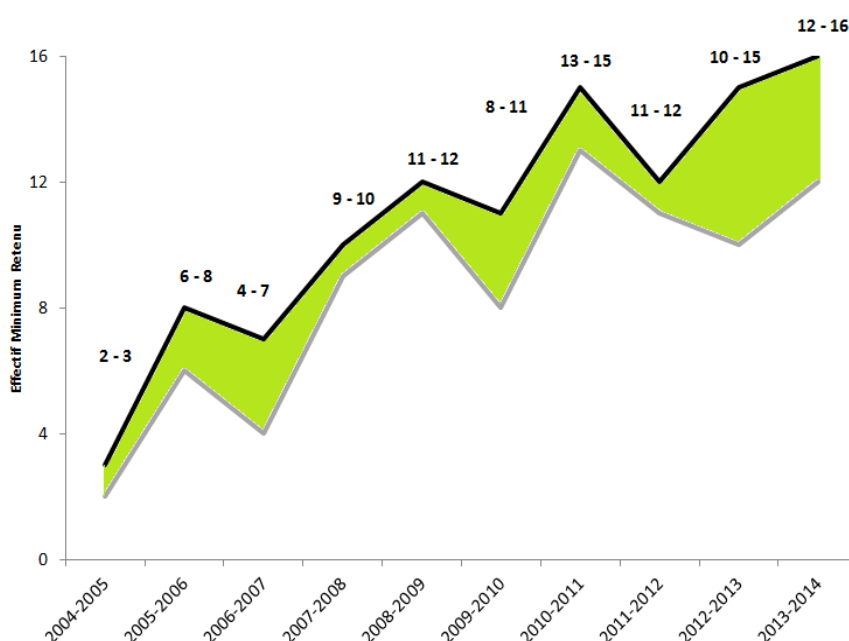


FIGURE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOUPS AU SEIN DES ZONES DE PRESENCE PERMANENTE CONCERNANT LA DROME, DE L'HIVER 2004-2005 A L'HIVER 2013-2014.

L'Effectif Minimum Retenu total de loups au sein des Zones de Présence Permanente de l'espèce en Drôme a varié d'une année à l'autre. Malgré tout, la population a augmenté en moyenne sur les 10 années dont on dispose des données de +17,5 à +19,5% chaque année, passant de 2 à 3 loups au cours de l'hiver 2004-2005 à 12 - 16 loups au cours de l'hiver 2013-2014. La démographie de la population lupine Drômoise suit la tendance nationale établie à +20% par an selon le réseau loup-lynx.

Pour aller plus loin sur les attaques :

- Le site de l'état consacré au loup <http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr/>
- Les bulletins d'informations du réseau loup-lynx consultables sur le site de l'ONCFS <http://www.oncfs.gouv.fr>





3. Les attaques sur les troupeaux domestiques

3.1. Moments clés de la progression des attaques du loup dans le département

La rétrospective des attaques imputables au loup en Drôme est présentée par la frise suivante (figure 3) qui retrace les premières attaques au sein des différents territoires pastoraux de la Drôme.

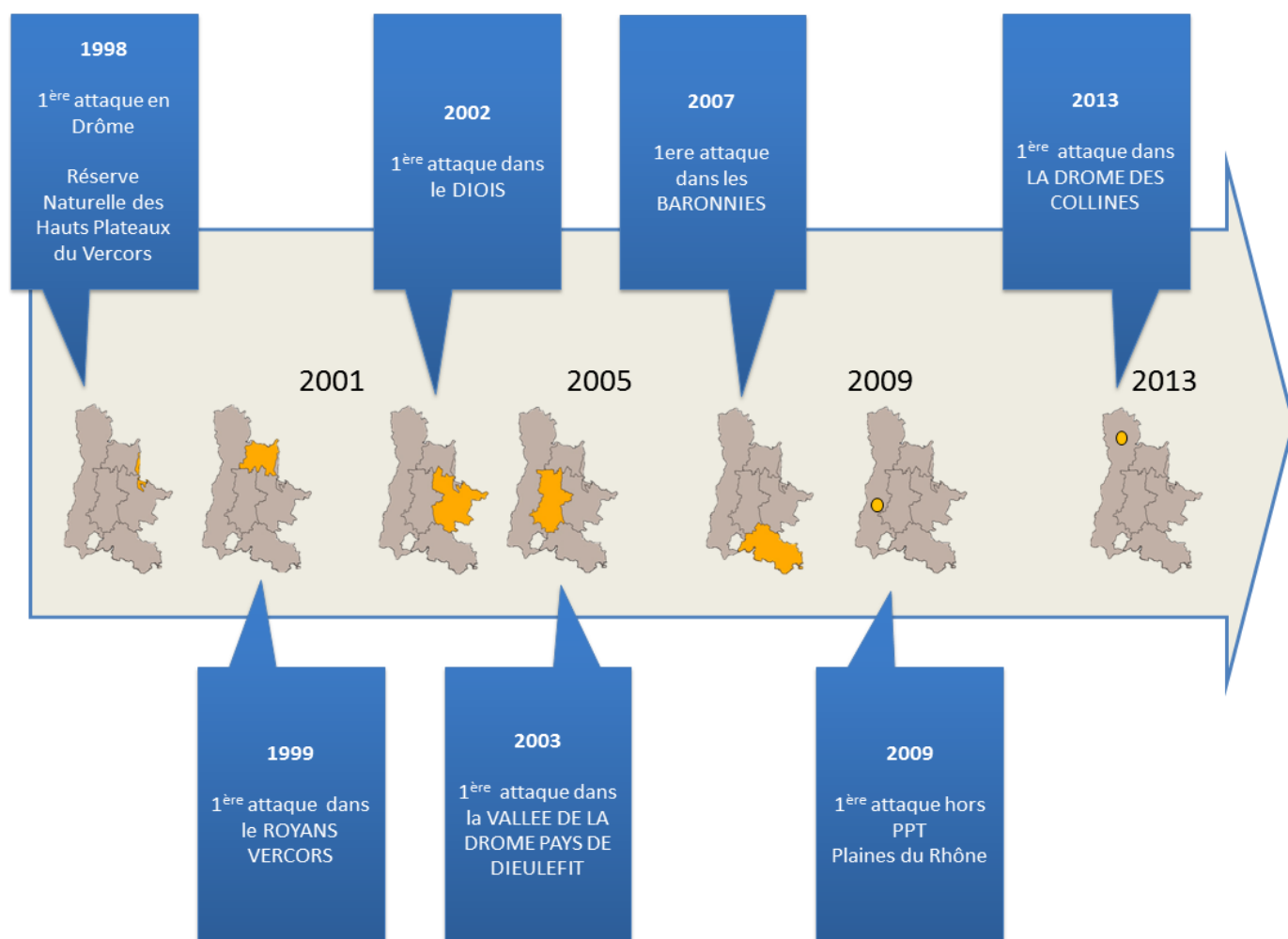


FIGURE 3 : CHRONOLOGIE DES PREMIERES ATTAQUES IMPUTABLES AU LOUP DANS CHACUN DES TERRITOIRES PASTORAUX DE LA DROME

L'échelle territoriale de prédilection pour les pastoralistes est le découpage par Plans Pastoraux Territoriaux (PPT). Pour rappel, en Drôme, il existe cinq PPT. Les données chiffrées sur le nombre d'attaques et de victimes présentées ensuite prennent uniquement en compte les bêtes constatées par les services de l'Etat où l'intervention du loup n'a pas été écartée comme cause de la mortalité ou des blessures relevées sur les animaux domestiques, victimes figurant dans un constat de dommage. Ne sont pas prises en compte dans ce document les bêtes disparues.

La première attaque en Drôme s'est produite en 1998 sur le territoire du PPT de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, sur l'unité pastorale de Darbounouse (sur la commune de La

Chapelle-en-Vercors). Cette année-là, trois attaques ont été constatées aux mois de juillet, août et octobre sur un troupeau ovin, causant la perte de cinq brebis.

« En 1994, j'avais été interviewé sur la question du retour du loup dans les Alpes. Deux ans après les premières attaques dans le Mercantour, on ne se sentait pas vraiment concerné ici sur le Vercors. Nous montions depuis des années notre troupeau sur l'alpage de Darbounouse, à cheval entre la Drôme et l'Isère. Un matin au cours de l'été 96, on a retrouvé une bête morte. La mâchoire complètement broyée, ouverte à la cage thoracique. On ne savait pas vraiment ce qui s'était passé. On pensait que c'étaient les sangliers qui avaient pu la tuer... Franchement étonné par la violence des traces laissées sur la bête, j'avais confié la carcasse au vétérinaire de Saint-Jean-en-Royans qui avait conclu à une attaque de grand canidé. On a retrouvé d'autres bêtes l'été suivant, tuées de la même manière. Rapidement, l'ONCFS a pris les attaques au sérieux. Pièges photographiques, récolte d'indices (excréments), plusieurs réunions d'information...

En juillet 1998, notre troupeau a de nouveau été attaqué sur la partie drômoise de Darbounouse. C'était la première fois qu'une attaque imputable au loup était reconnue en Drôme, et la première fois que nous étions indemnisés pour des victimes.

Claude ROBERT, éleveur-berger à la Chapelle-en-Vercors (Hauts-Plateaux-du-Vercors)

En 1999, c'est le territoire du PPT du Royans-Vercors qui est à son tour concerné par la prédation. Une attaque est à déplorer cette année-là sur l'alpage de Font d'Urle (commune de Bouvante), faisant trois victimes.

En 2002, un troupeau individuel est attaqué au mois d'avril près des habitations à la Bâtie-Cremezin (sur la commune de Val-Maravel). Cette attaque a causé la perte de 21 ovins. Quelques mois plus tard, c'est l'alpage de Jibouit (commune de Treschenu-Creyers) qui est également touché, avec une attaque en juillet dont on dénombrera 14 victimes. 2002 marque le début de la prédation sur le territoire du Diois. Les territoires de la réserve naturelle des hauts-plateaux du Vercors et du Royans Vercors sont également touchés de façon importante cette année-là.

En 2003, les attaques s'étendent au territoire du PPT de la vallée de la Drôme et du Pays de Dieulefit. La commune de Gignac-et-Lozeron est touchée trois nuits successives en juillet 2003.

En 2007, c'est au tour des Baronnies : une attaque à Chauvac-Laux-Montaux causera en juillet la perte de 34 bêtes. En septembre, la commune de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze est également attaquée. Les cinq territoires PPT de la Drôme sont alors concernés.

En 2009, deux attaques sont survenues pour la première fois hors territoire PPT. Les plaines rhodaniennes subissent une attaque en mars sur la commune de Marsanne et une au mois de décembre à Beaumont les Valence. C'était également la première fois qu'une attaque survenait hors ZPP.

Enfin, en 2013, le loup frappe également dans la Drôme des Collines. Dix ovins à Saint-Bardoux et deux jeunes bovins sont retrouvés morts sur les communes de Romans-sur-Isère et Crépol. Pour rappel, les données chiffrées d'attaques et de victimes présentées dans ce document sont issues des

constats dressés par les agents ONCFS ou gardes de la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors pour les lesquels le loup pour cause de mortalité ou de blessures n'a pu être écarté.

3.2. Synthèse du nombre d'attaques et de victimes par territoire en Drôme

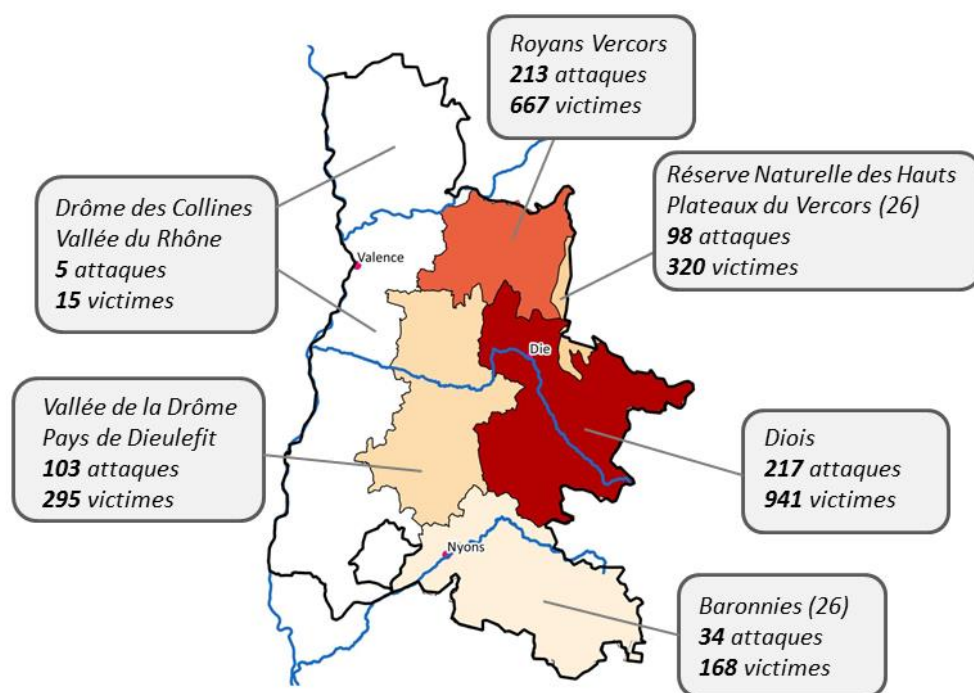


FIGURE 4 : NOMBRE D'ATTAQUES ET DE VICTIMES CUMULEES DE 1998 A 2013, SUR CHACUN DES TERRITOIRES PASTORAUX DE LA DROME.

C'est le territoire du Diois qui a été le plus touché par la prédation jusqu'alors en Drôme. Depuis 2002, 217 attaques ont été constatées pour un total de 941 victimes (figure 4). Le territoire du Royans-Vercors est lui aussi très touché, avec presque autant d'attaques (213), mais un nombre de victimes un peu moins élevé (667 victimes indemnisées). La proportion de bovins étant plus importante en Royans-Vercors que dans le Diois, on peut supposer que cette variable explique, en partie du moins, le nombre total de victimes sur la période. Le territoire de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors est également concerné par la prédation (une centaine d'attaques, plus de 300 victimes depuis 1998. Historiquement, c'est ce secteur qui a été attaqué en premier. A noter ici que seuls les chiffres de la partie drômoise du territoire de la réserve sont donnés ici, alors que les deux tiers des unités pastorales de la réserve sont situés en Isère.

Les territoires du PPT de la Vallée de la Drôme et du Pays de Dieulefit (VDDPD) et du PPT des Baronnies Provençales subissent également la prédation. Concernés bien plus tard que les secteurs historiques de présence du loup en Drôme, ces deux territoires sont aujourd'hui très touchés, avec plus de 100 attaques pour le territoire de la VDDPD depuis 2003 et presque 170 victimes pour les Baronnies (partie Drôme).

Enfin, 5 attaques ayant causé la perte de 15 animaux ont été constatées en dehors des territoires des PPT, dans la plaine rhodanienne et en Drôme des Collines.

3.3. Expansion du territoire soumis aux attaques du loup

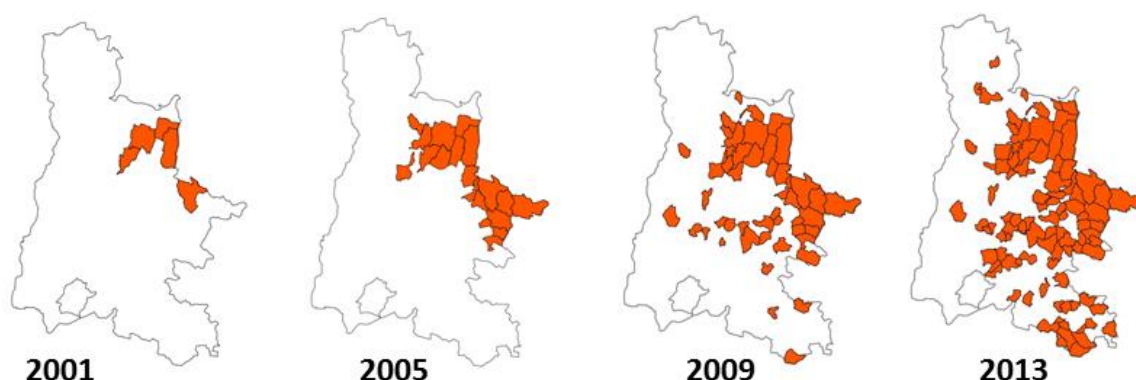


FIGURE 5 : EXPANSION DES COMMUNES OU DES ATTAQUES ONT ETE CONSTATEES DEPUIS 1998,
A QUATRE PAS DE TEMPS DIFFERENTS

Quatre ans après la première attaque constatée par les services de l'Etat en Drôme, quatre communes sont concernées par la prédation en 2001 (figure 5). En 2005, ce sont 19 communes qui sont touchées. A cette date, la zone où le loup attaque est encore continue. A partir de 2007, mais surtout en 2009, la zone d'influence du loup sur les troupeaux s'étend rapidement, au sud surtout, au-delà des rivières Drôme et de l'Eygues. Le secteur de Saoû – Vallée de la Roanne est un nouveau foyer important d'attaques. Aujourd'hui, les communes où ont été constatées des attaques s'étendent au nord, en Drôme des collines, mais aussi dans les Baronnies Provençales, jusqu'au pied du Ventoux et de la montagne de Lure.

Il est extrêmement délicat de superposer la carte de présence du loup avec celle des attaques. Sans vouloir faire de conclusions hâtives, il apparaît cependant que les foyers d'attaques sont relativement localisés là où des ZPP sont reconnues.

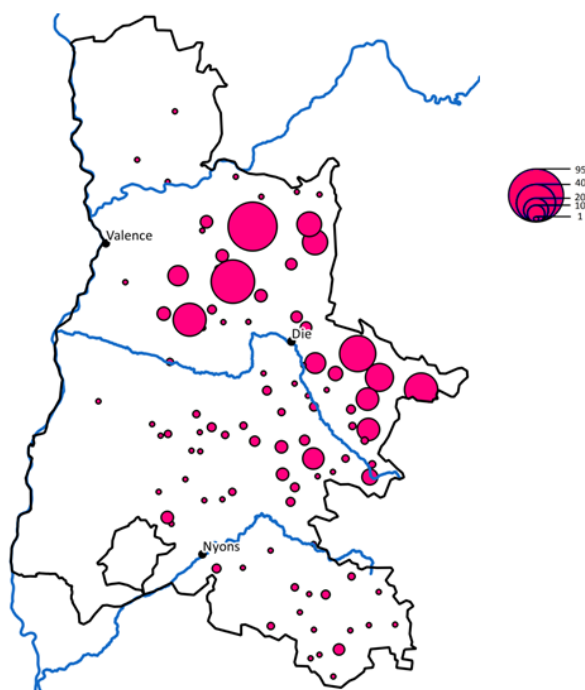


FIGURE 6 : NOMBRE D'ATTAQUES CUMULE PAR COMMUNES, DE 1998 A 2013

670 attaques ont été avérées depuis 1998 en Drôme. Les communes historiquement concernées par les problèmes de prédation sont celles qui aujourd'hui totalisent le plus d'attaques. Les communes de Bouvante et d'Omlèze sont les plus touchées (figure 6). Elles totalisent à elles deux 25 % des attaques (respectivement 95 et 75 attaques depuis 1999). Dans le même secteur, Gigors-et-Lozeron a subi 43 attaques depuis 2003. Les communes du Haut-Bez et du Bochaine (Treschenu-Creyers, Lus-la-Croix-Haute et Glandage) ont été également durement touchées avec respectivement 52, 44 et 31 attaques depuis 2000.

L'observation du nombre d'attaques cumulées par commune depuis 1998 montre le cantonnement des attaques jusqu'en 2006 entre les cours d'eau de l'Isère et de la Drôme, puis l'expansion en 2007, 2008 et 2009 de la prédation sur les communes au sud de La Drôme et au nord de l'Isère, qui comptabilisent chacune d'elles d'une à dix attaques.

3.4. Des attaques de jour comme de nuit

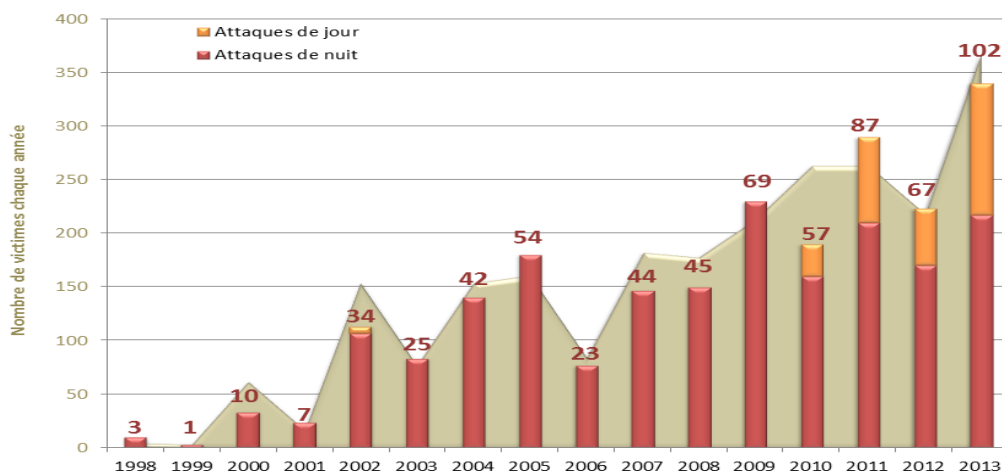


FIGURE 7 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ATTAQUES ET DE VICTIMES CHAQUE ANNEE EN DROME, DE 1998 A 2013

Deux ans après la première attaque en Drôme, la pression du loup devient bien réelle. Dix attaques se sont produites en 2000 : 62 victimes. 2001 connaît moins d'attaques (7), mais l'année d'après les services de l'Etat reconnaissent 34 attaques ayant entraîné la perte 154 bêtes (figure 8). En 2005, le nombre d'attaques augmente encore, le seuil de 50 attaques en une seule année est dépassé (54). En 2009, 69 attaques ont été dénombrées. Le seuil des deux cents victimes par an est dépassé cette année-là, avec 213 victimes. En 2013, pour la première fois, plus de cent attaques ont été dénombrées en une seule année. C'est également la première fois que la barre des trois cents victimes en une seule année est dépassée, largement même avec 367 victimes l'année dernière. De manière générale, le nombre de victimes est corrélé au nombre d'attaques (en moyenne entre 3 et 4 victimes par attaque).

C'est à partir de 2010 que le nombre d'attaques survenant de jour s'accroît. Cette année-là, 15% se sont produites en pleine journée. Cette tendance s'est confirmée ensuite, si bien qu'en 2013, 37 attaques sur 102 se sont produites de jour (soit 36% des attaques en 2013).

« Ça s’est passé sur la montagne de la Clavelière en août 2011, à cheval entre Montguers et Saint-Auban-sur-l’Ouvèze. Ce soir-là, le brouillard était épais. Le troupeau s’est brusquement affolé vers 17h. Le berger a vu un loup isoler une bête dans les genêts, à 20 mètres de lui. Il a eu beau crier, cela n’a pas empêché de retrouver une brebis morte quelques temps après. Après l’attaque, une brebis est revenue blessée de l’autre côté du troupeau. Pour le berger, ce sont deux loups qui ont attaqué son troupeau ce soir-là d’été, profitant des genêts et du brouillard pour se rapprocher du troupeau. Des attaques, mes bêtes en ont subi encore deux cet été-là : 10 bêtes au total m’ont été indemnisées. J’ai retrouvé plusieurs carcasses après que le garde soit venu constater les attaques. La montagne est embroussaillée et il est difficile de retrouver les victimes tout-de-suite ... »

Joël REYNAUD, montagne de la Clavelière (Baronnies)

3.5. Des attaques en alpage comme à proximité des exploitations

Classiquement, sont distinguées :

- Les unités pastorales à fonction d’estive (UP) : il s’agit des surfaces pastorales qui ne sont valorisées qu’en période d’été. Les unités pastorales peuvent être aussi bien des alpages d’altitude que des petites montagnes sèches du sud du département. Attention, les estives ne sont pas forcément gérées collectivement, elles peuvent être gérées individuellement. Les unités pastorales à fonction d’estive couvrent une surface de 24 000 hectares en Drôme.
- Les zones pastorales (ZP) : il s’agit des parcours, des pâturages d’intersaison et des hivernages, n’ayant donc pas de fonction spécialisée d’estive (mais pouvant cependant accueillir des animaux aussi en été. Une ZP peut être utilisée par plusieurs gestionnaires pastoraux alors qu’en général, les estives n’ont qu’un seul gestionnaire pastoral (groupement pastoral, éleveur individuel, GAEC...). 64 000 hectares en Drôme sont des zones pastorales (Données issues de l’enquête pastorale du Massif Alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA, 2012-2014). Les ZP sont en majorité des pâturages d’exploitation, landes et bois et s’avèrent plus difficiles à protéger.

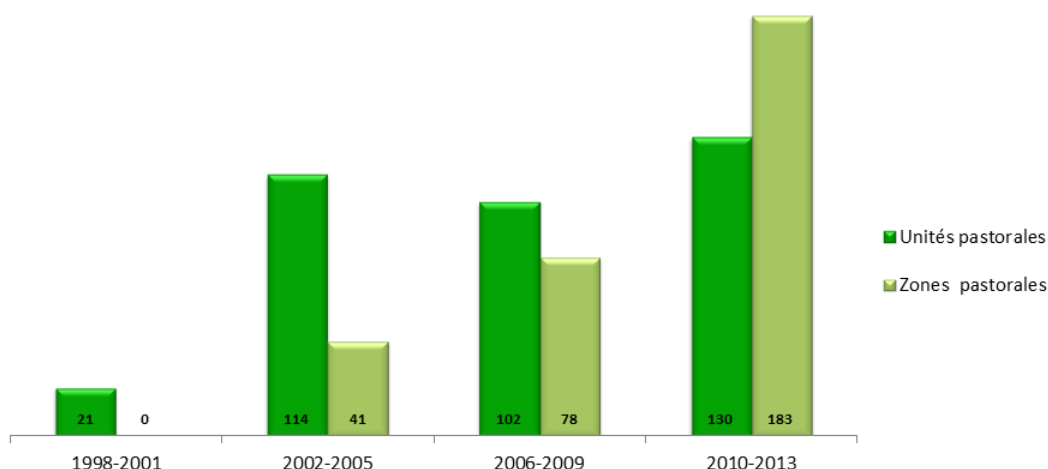


FIGURE 8 : NOMBRE D’ATTQUES CUMULEES PAR PERIODE DE 4 ANS, SUR LES UP ET ZP DE LA DROME

Sur la période 1998-2001, les attaques se sont produites uniquement en alpage : sur Darbounouse, le plateau d'Ambel, Font d'Urle et le Jardin du Roi. 21 attaques ont été reconnues durant ces quatre années (figure 8 page 11).

Pour la première fois en 2002, les attaques ne sont plus cantonnées aux alpages. Les zones pastorales (parcours) sont également touchées. Une attaque à proximité du siège d'exploitation a entraîné la perte de 21 bêtes dans le Haut-Diois. Non isolé, ce type d'attaque (hors estive) se reproduira une quarantaine de fois sur la période 2002-2005. Les attaques augmentent fortement en alpage également (x5).

Cette tendance observée de 2002 à 2005 se confirme sur la période 2006-2009 : les attaques sur les zones pastorales ont doublé (presque 80 attaques sur les pâturages d'intersaison). En revanche, le nombre d'attaques en alpage se maintient autour d'une centaine sur la période.

2009 est une année charnière : c'est à partir de cette date que les attaques sont plus nombreuses en zone pastorale qu'en estive.

Sur la période 2010-2013, plus de 300 attaques ont été constatées. 130 en estive, 183 en zones pastorales (soit 60% des attaques).



L'été, je garde sur le siège de mon exploitation au Trabuëch quelques bêtes, les moins vaillantes. En 2010, j'avais mélangé ces quelques brebis aux béliers. Les bêtes pâturaient un parc attenant à la bergerie. C'est avec la fraîcheur du soir et de la nuit que les bêtes préfèrent manger ; elles chôment une bonne partie de la journée à l'ombre du bâtiment. Un matin à la fin du mois d'août, j'ai retrouvé huit de mes béliers et brebis tués pendant la nuit. Depuis ce jour, je ferme systématiquement mes bêtes dans le bâtiment la nuit, volets et battants rabattus. Un matin, les bêtes étaient folles... Toutes entassées au fond du bâtiment ! Les yeux grands ouverts, comme si elles ne me connaissaient plus ! Les crèches renversées... Je suis inquiet et me demande si ce n'est pas le loup qui en serait la cause.

Aujourd'hui, je n'utilise quasiment plus les parcours que j'avais clôturés à la fin des années 90. Eloignés des maisons et à deux pas des bois, les bêtes y seraient trop en danger. La broussaille en profite et gagne du terrain à une vitesse impressionnante...

Nous avons constitué un groupement pastoral pour continuer d'utiliser la montagne. Le but était de m'associer à d'autres éleveurs pour diminuer le surcoût lié à l'embauche d'un berger. Une cabane a été construite pour loger le berger sur place et un parc de nuit renforcé a dû être installé à proximité du chalet. Il semble avoir limité les attaques... En revanche, les impacts sur la montagne se sont rapidement faits sentir : érosion très marquée, concentration de la matière organique autour de la cabane, quartiers éloignés délaissés...



Hervé LIOTARD, éleveur ovin à Lus-la-Croix-Haute, Diois.

3.6. Des attaques presque toute l'année

De manière générale, les troupeaux montent en estive aux alentours du 20 juin pour en redescendre la première semaine d'octobre. Au début de la prédation en Drôme, seules les unités pastorales à fonction d'estive étaient concernées par les problèmes de prédation. C'est logiquement pour cette raison que les attaques survenaient pendant la période d'estive, de la fin juin à début octobre. De 1998 à 2001, les attaques ne se sont produites qu'à cette période. A partir de 2002, les attaques se produisent dès la mise à l'herbe des troupeaux. La première attaque cette année-là s'est produite le 11 avril dans le Haut-Diois. La même année, un même troupeau sera attaqué les 13, 14 et 16 novembre, à Treschenu-Creyers. En 2005, un troupeau est attaqué en décembre à Rochefort-Samson. Les 2 et 12 février 2007, un troupeau ovin est attaqué dans les Baronnies. C'est la première fois qu'une attaque est avérée sur un hivernage (parcours utilisé l'hiver là où le climat le permet, généralement dans le sud du département).

« Mes brebis ont été attaquées en plein hiver pas très loin de mon exploitation. Il était 16h, je les gardais étalées sous les chênes pour qu'elles se nourrissent des glands. Je les ai rentrées en bâtiment peu de temps après, sans rien remarquer. Je suis revenu à la bergerie à la tombée de la nuit, deux brebis bêlaient devant les portes. Le lendemain matin, quand je suis venu leur donner le foin, il y en avait de nouveau une couchée devant la bergerie, blessée. C'est là que j'ai compris que c'était le loup. Le soir, une quatrième brebis est revenue tant bien que mal jusqu'à la ferme. J'ai dû en achever deux tellement leur blessures étaient sévères, et je ne l'ai pas fait de gaité de cœur ! »

Joël REYNAUD, éleveur à Montguers (Baronnies)

Ces dernières années, des attaques sont constatées 10 à 11 mois sur 12. La plupart des attaques se produisent néanmoins de mai à novembre. La figure 9 propose une représentation graphique du nombre d'attaques constatées pour chacun des mois de l'année de 1998 à 2013. Le diamètre des cercles est proportionnel au nombre d'attaques.

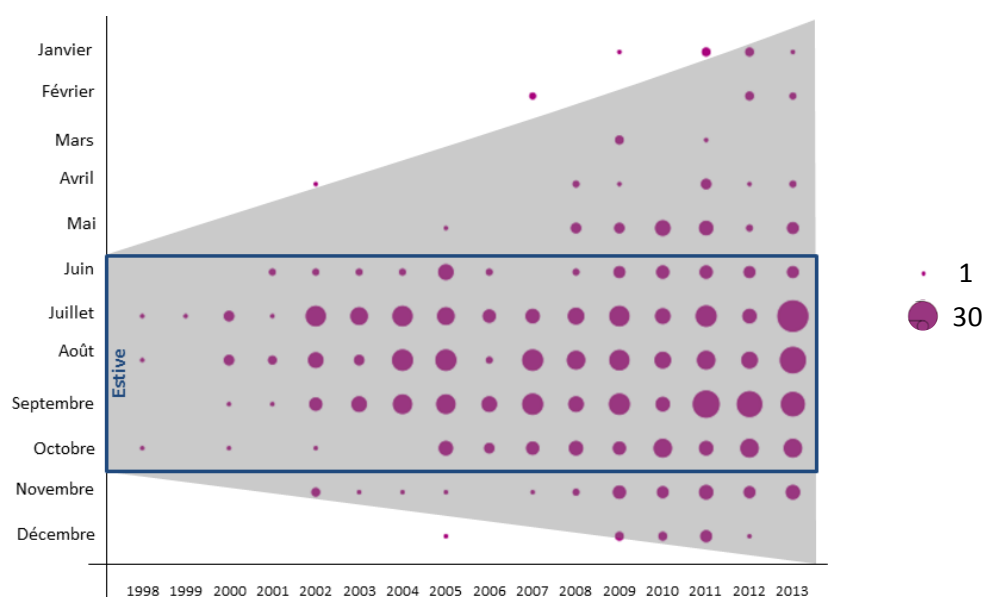


FIGURE 9 : PERIODE DE L'ANNEE OU DES ATTAQUES SONT CONSTATEES EN DROME, DE 1998 A 2013

3.7. Les ovins ne sont pas les seules victimes du loup

Les troupeaux ovins ont été les premiers attaqués. En 2001, quatre ans après le début de la prédation en Drôme, déjà 87 ovins victimes cumulées avaient été constatées.

En 2003, le loup s'attaque aux chèvres, à Vassieux-en-Vercors. En 2005, le nombre d'ovins victimes cumulées dépasse les six cents.

La première attaque de jeunes bovins s'est produite à Saint-Julien-en-Quint. Au cours de l'été 2005, la mort de 6 veaux au total a été constatée (sur Bouvante, Saint-Agnan-en-Vercors, Léoncel et Vassieux-en-Vercors). En 2008, le seuil des 1 000 ovins victimes cumulées est dépassé.

En 2012, un poney est retrouvé mort à Beaurières, en partie consommé. Le loup pour cause n'a pas été écarté. En 2013, le seuil des deux mille ovins victimes cumulés depuis 1998 est franchi.

Le bilan de 1998 à 2013 fait état de 670 attaques ayant entraîné la perte constatée de 2283 ovins, 67 caprins, 50 bovins et 1 équin.

La figure 10 retrace l'augmentation de victimes (cumulées) chaque année de 1998 à 2013. Attention, l'échelle des ovins victimes du loup a volontairement été diminuée pour une meilleure lisibilité.

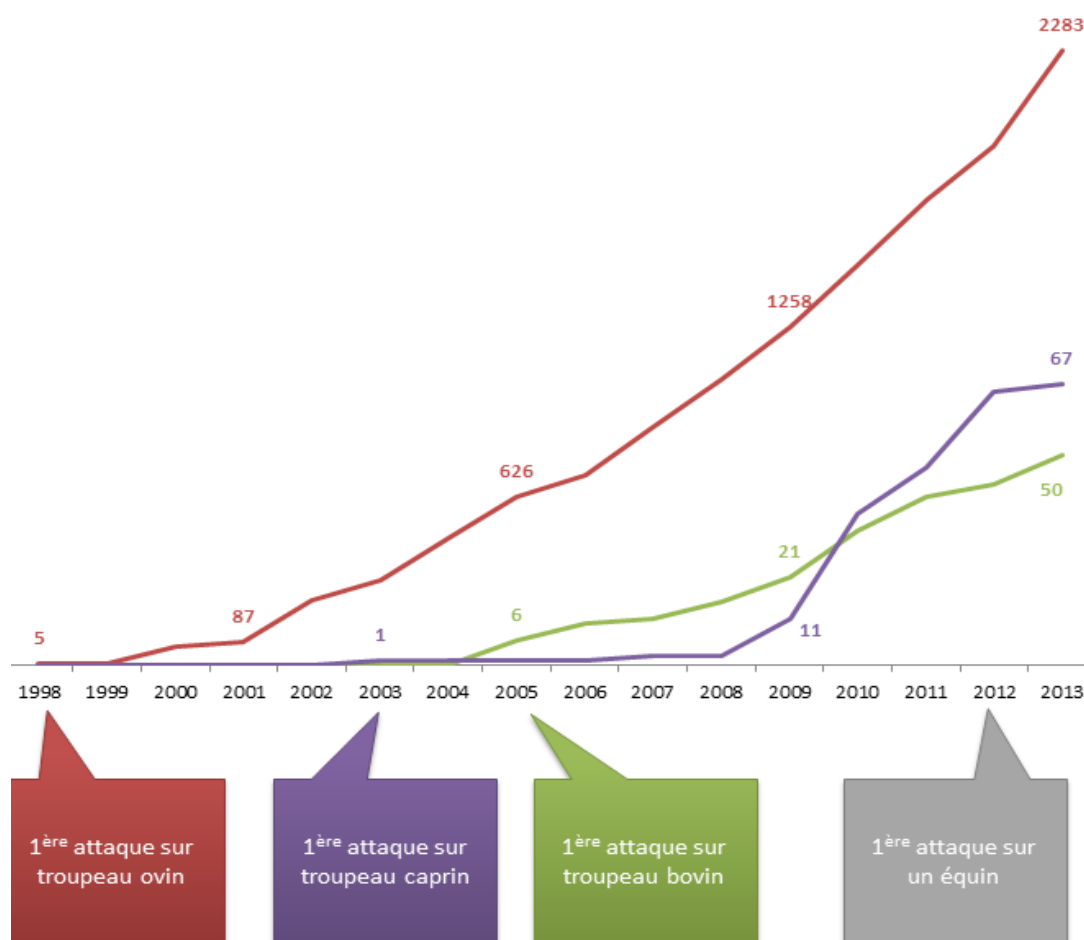


FIGURE 10 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VICTIMES CUMULEES DEPUIS 1998 PAR ESPECE ET PAR AN EN DROME

« Mes brebis avaient été attaquées une première fois en 2007. J'en avais retrouvé trois mortes, en bas, dans la vallée à Gigors-et-Lozeron. J'ai également une vingtaine de vaches allaitantes. Un matin de novembre, j'entendais une mère qui appelait. Il y en avait justement une qui avait vêlé la veille, je savais que c'était elle. Le parc où elles pâturaient était plutôt boisé, je pensais que le veau ne l'avait pas suivi. Avant d'atteindre la mère, j'ai retrouvé les restes de son veau. Vous savez, j'ai compris tout de suite ! Mon voisin s'était fait attaquer la semaine précédente sur la commune déjà. Le loup a attaqué mes bovins à d'autres reprises : trois fois en 2009, une fois en 2010 et une fois en 2013. La nuit généralement, mais en pleine journée également, les jours de brouillard. Des veaux qui avaient au maximum huit jours. A part la mère, les autres vaches n'étaient pas plus stressées que d'habitude, comme si elles n'avaient rien vu. Que faire ? Les mesures de protection ne s'appliquent pas pour les troupeaux bovins. Depuis 2007, j'ai subi 34 attaques, perdu 64 brebis et 6 veaux pour lesquels le loup pour cause n'a pas été exclu. »

Nicolas GRIMAUD, Gigors-et-Lozeron (Royans-Vercors).





4. Les mesures de protection

4.1. Des mesures de protection des troupeaux depuis 2004 en Drôme

Afin de limiter la vulnérabilité des ovins et caprins, des mesures de protection ont été mises en place suite aux dégâts sur les troupeaux. Elles ont d'abord été proposées aux éleveurs par le Parc National du Mercantour, secteur où le loup s'est installé en premier. Après la colonisation des départements voisins, deux programmes européens LIFE ont permis aux éleveurs des régions de l'extrême Sud-Est de tenter de se protéger contre le loup.

En 2004, la mise en œuvre des mesures de protection a été élargie par leur inclusion dans le Plan de Développement Rural National (PDRN), cofinancé par l'Union Européenne, sous l'appellation de "Mesure T". C'est à partir de cette date que les éleveurs de la Drôme ont pu en bénéficier. A partir de 2007, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) remplace le PDRN ; les mesures de protection sont toujours financées dans ce cadre, par l'intermédiaire du "dispositif 323 C".

En 2004, des éleveurs de huit communes ont souscrit des mesures de protection. En 2005, les éleveurs de 21 communes cumulées tentaient de se protéger contre la prédation. Le nombre de communes concernées n'a cessé d'augmenter sur la période. 58 communes cumulées en 2009. En 2013, les éleveurs de 118 communes cumulées ont souscrit des mesures de protection. La figure 11 montre l'évolution du territoire où des éleveurs tentent de se protéger contre la prédation.

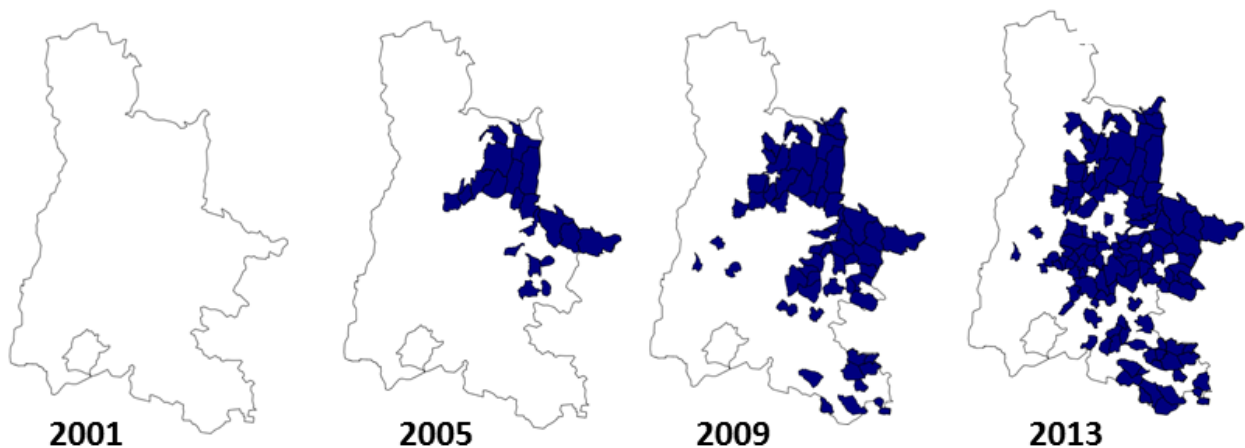


FIGURE 11 : EVOLUTION DES COMMUNES (CUMULEES) OU DES ELEVEURS ONT SOUSCRIT DES MESURES DE PROTECTION, DE 2004 A 2013 EN DROME.

4.2. Cercles 1 et 2 en Drôme et options souscriptibles

Pour souscrire des mesures de protection, il faut au préalable que les services de l'Etat (DDT) aient classé la commune comme vulnérable ou prochainement vulnérable à la prédation.

Deux zonages permettent de souscrire les mesures de protection des troupeaux :

- le cercle 1 regroupe les communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détectée,
- le cercle 2 regroupe des communes à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup à court terme (figure 12).

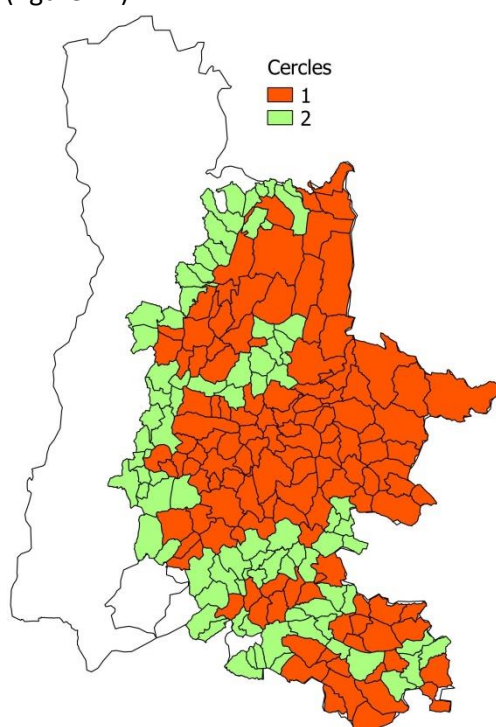


FIGURE 12 : ZONAGE DES CERCLES 1 ET 2 DES COMMUNES DROMOISES EN 2013.

En fonction du zonage auquel la commune appartient et de la taille/type du troupeau, diverses options sont souscriptibles. Ces options ont évolué d'une mesure à l'autre, et au cours de chacune des mesures.

Dans le cadre de la mesure t de 2004 à 2007, concernant l'aide au gardiennage, il était possible de choisir l'affectation de berger ou d'un aide berger ou une aide au surcoût au gardiennage ou une compensation forfaitaire. Les chiens de protection, l'achat de clôture mobile et l'analyse de vulnérabilité étaient également des outils qui pouvaient être souscrits. La mesure 323C s'est inscrite dans la continuité de la mesure t.

Afin de regrouper et d'homogénéiser les différentes options souscriptibles depuis le début des mesures de protection en 2004, quatre catégories (options regroupées) sont proposées dans le tableau 2 page 16. Le nom des options souscriptibles est celui utilisé par le ministère en charge de l'agriculture.

	Mesure t	Mesure 323C1
Affectation de personnel	Affectation d'un berger	Aide à l'embauche*
	Affectation d'un aide berger	Prestation de service
compensation pour le surcoût de travail	Surcoût au gardiennage	Contribution en nature
	Compensation forfaitaire	Forfait éleveur berger
		Forfait petit troupeau
Parc électrifié	Achat clôture mobile	Regroupement mobile
	Renouvellement clôture mobile	Parc de pâturage
Chiens de protection	Chiens de protection (entretien et achat)	Chiens de protection (entretien et achat)

*Aide à l'embauche à hauteur de 80% du salaire brut + charges patronales, dans la limite de 77€/jour travaillé.

TABLEAU 2 : HOMOGENEISATION DES OPTIONS SOUSCRIPTIBLES DES MESURES T ET 323C

L'arbre de décision (figure 13) détaille, en fonction des caractéristiques du troupeau et du classement de la commune en cercle 1 ou 2, les options souscriptibles. Il a été bâti par l'ADEM à partir du plan loup 2013-2017. Les options sont détaillées page 17.

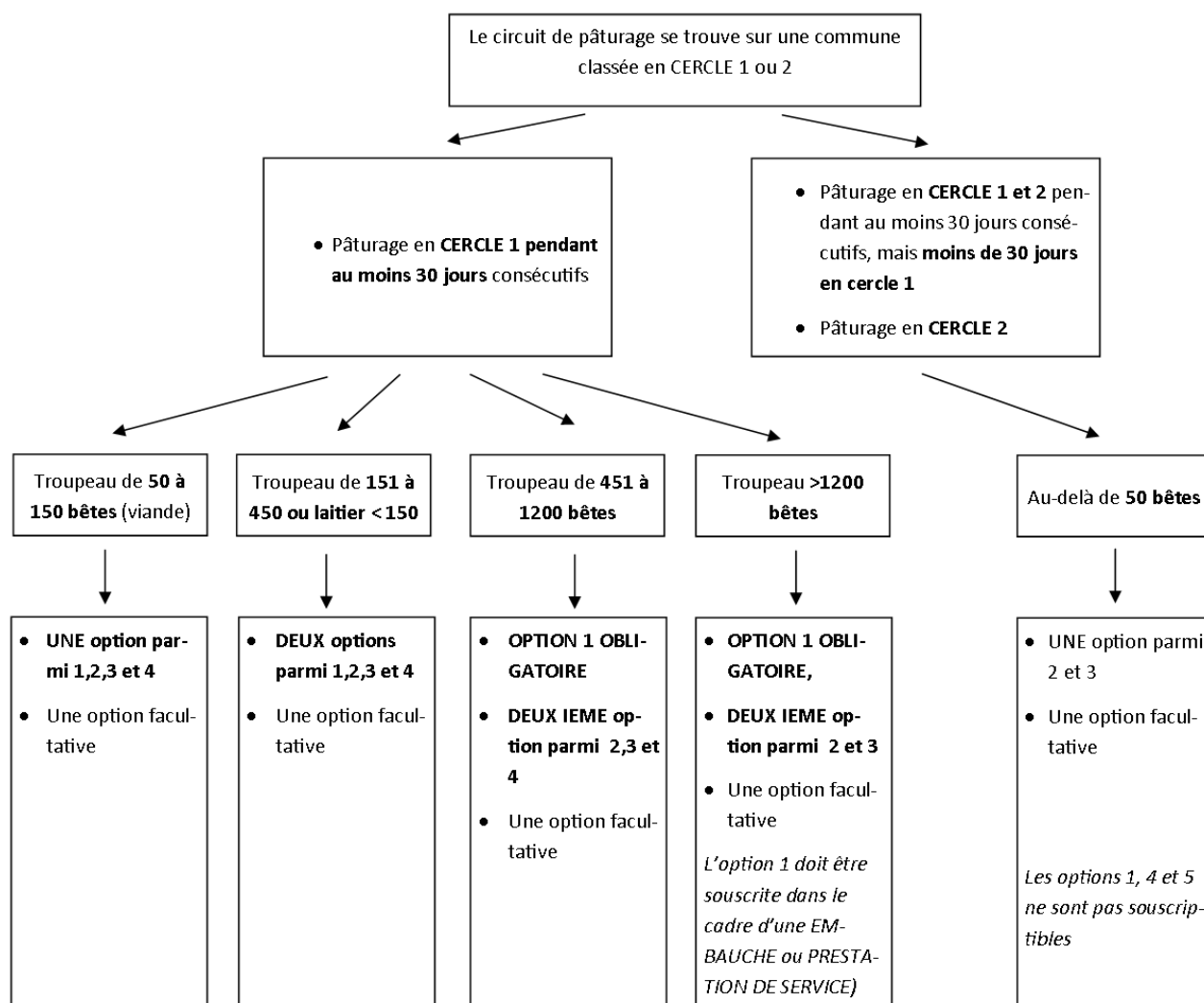


FIGURE 13 : CHOIX DES OPTIONS POUR LES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX

En 2013, 5 options existent :

- **option 1** : gardiennage renforcé (affectation de personnel ou compensation pour le surcoût de travail).
- **option 2** : parc de regroupement mobile électrifié (par exemple : surface < 1 ha)
- **option 3** : chiens de protection
- **option 4** : parc de pâturage de protection renforcée électrifié (différent du parc de regroupement)
- **option 5** : analyse de vulnérabilité

NB : L'analyse de vulnérabilité (option 5) est obligatoire si les investissements de parc de protection renforcée ont un coût supérieur à 4 000 €.

4.3. Evolution des besoins et des options souscrites

La figure 14 présente le nombre « d'options regroupées » souscrites chaque année et rappelle le nombre d'attaques (histogramme gris).

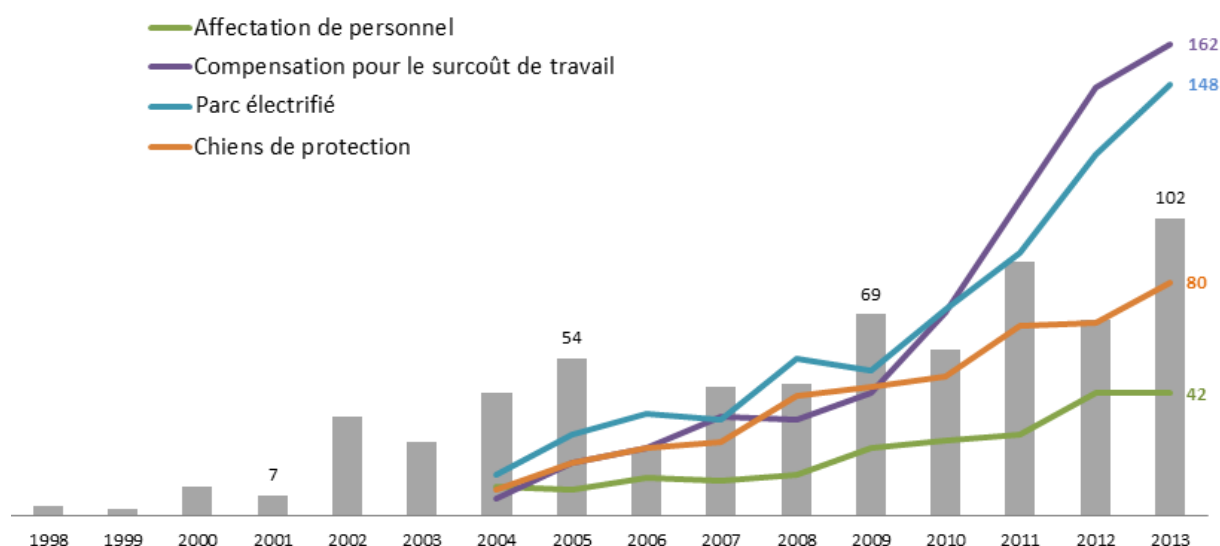


FIGURE 14 : EVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS SOUSCRITES CHAQUE ANNEE DE 2004 A 2013

Les mesures de protection ont été mises en place par les services de l'Etat en Drôme six ans après que soit survenue la première attaque. En 2004, 10 éleveurs (ou groupements d'éleveurs) avaient demandé une aide pour embaucher, 6 une compensation pour le surcoût de travail, 14 pour des parcs électrifiés et 9 pour des chiens de protection.

En 2009, 23 éleveurs ont demandé une affectation de personnel, 42 pour le surcoût de travail, 50 pour des parcs de regroupement et 44 pour des chiens de protection.

NB : Une mesure de protection souscrite par un éleveur correspond à un dossier. Un seul éleveur ou groupement d'éleveur peut donc avoir plusieurs dossiers chaque année.

En 2013, ont été déposés 199 dossiers. Les options souscrites en 2013 sont les suivantes :

- 42 dossiers pour l'embauche de personnel ou prestation de service,
- 162 demandes pour un forfait éleveur-berger ou petit troupeau,
- 148 une aide au regroupement mobile ou au parc de pâturage
- Enfin, 80 dossiers pour des chiens de protection.

De façon logique, le nombre de dossiers déposés pour les chiens de protection et l'affectation de personnel a connu une hausse sensible de 2004 à 2013. L'augmentation du nombre de dossiers déposés a été encore plus importante concernant l'aide au regroupement nocturne (x10) et la compensation du surcout de travail (x25).

En effet, les secteurs attaqués en premier étaient préférentiellement les unités pastorales à fonction d'estive : secteurs qui ont souscrit dès le début une aide pour l'affectation de berger et aide berger, ainsi que des chiens patous. Aujourd'hui, les deux-tiers des attaques se produisant sur des parcours et pâturages d'intersaison, les besoins évoluent. La taille des troupeaux pâturant les parcours étant plus modeste, l'emploi d'un berger n'est financièrement pas soutenable pour un éleveur seul. C'est pourquoi en 2013, la grosse partie des demandes d'aides de protection des troupeaux concerne la compensation du surcout de travail (sans embauche salariée) et la pose de parcs électrifiés.

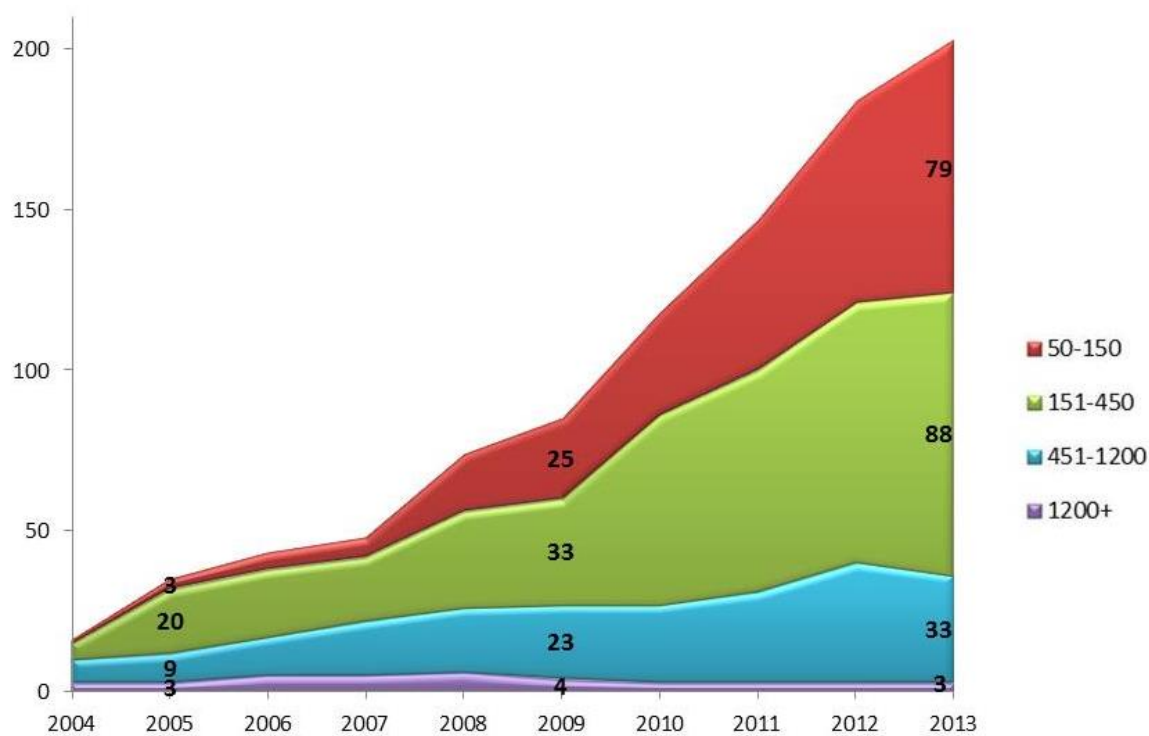


FIGURE 15 : EVOLUTION DE LA TAILLE DES TROUPEAUX AYANT SOUSCRIT UNE MESURE DE PROTECTION EN DROME, DE 2004 A 2013.

La figure 15 représente graphiquement la taille des troupeaux que les éleveurs tentent de protéger contre le loup.

En 2005, 8% des troupeaux pour lesquels des mesures de protection étaient engagées avaient un effectif de plus de 1200 bêtes (trois troupeaux en Drôme). Les petits troupeaux (moins de 150 bêtes) représentaient la même proportion (trois troupeaux également).

En 2013, le nombre de gros troupeaux potentiellement protégés est le même qu'en 2005, mais cette catégorie d'effectif ne représente qu'un peu plus d'1% parmi l'ensemble des troupeaux pour lesquels des mesures de protection ont été souscrites. En revanche, le nombre de petits troupeaux potentiellement protégés explose sur la même période, passant de 3 troupeaux en 2005 à 79 en 2013. Le nombre de troupeaux des catégories d'effectifs intermédiaires (de 150 à 1200 bêtes) pour lesquels des mesures de protections sont engagées augmente fortement aussi, de façon linéaire chaque année au cours de la période. En 2013, 199 troupeaux ont souscrit des mesures de protection.

NB : les mêmes bêtes peuvent compter pour deux troupeaux différents, si deux dossiers de mesures de protection sont souscrits :

- l'un par l'éleveur individuel pour les parcours à proximité de l'exploitation,
- l'autre par le groupement pastoral en estive.

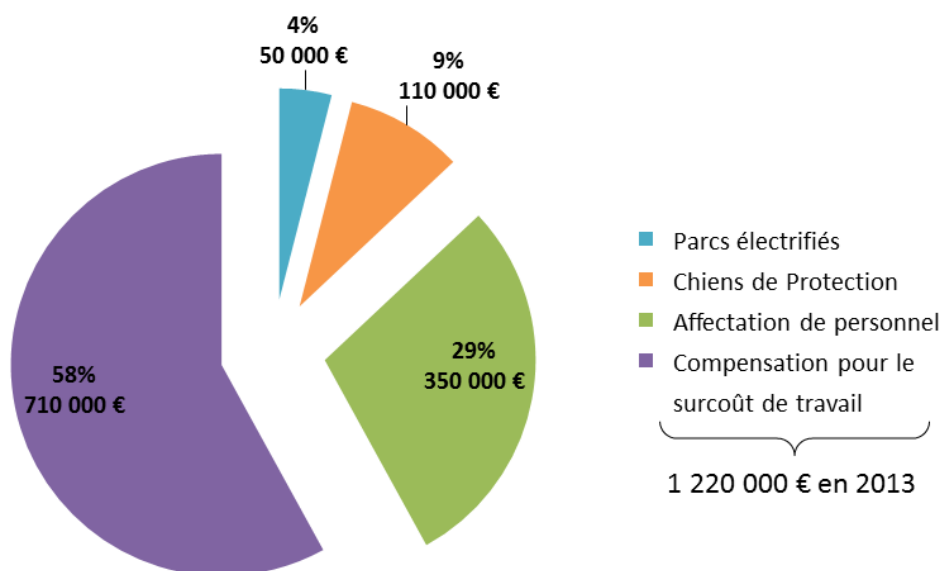


FIGURE 16 : AIDES ALLOUEES (EN EUROS) POUR LA PROTECTION DES TROUPEAUX EN DROME EN 2013
(SOURCE : DDT DROME)

L'affectation de personnel (embauche salariée ou prestation de service) a coûté l'an dernier 350 000 € en Drôme, soit 29 % des montants alloués à l'aide à la protection des troupeaux (figure 16). Le forfait éleveur-berger représente presque 60% des aides à la protection des troupeaux, soit 710 000€ rien qu'en 2013. Les aides pour les parcs électrifiés et les chiens de protection ont coûté 160 000€. Au total, en 2013, les aides pour la protection des troupeaux se sont chiffrées à 1 220 000€. Attention, on parle d'aides prévisionnelles car :

- Les mesures de protection des troupeaux sont subventionnées à 80%. Une part non négligeable est encore à la charge des éleveurs ou des groupements d'éleveurs.
- les données chiffrées en euros de ce graphique sont basées sur une estimation des coûts pour la protection des troupeaux avant que la saison n'ait démarré. Généralement, les montants réellement alloués correspondent à 85% des montants engagés de manière prévisionnelle, et donc des montants indiqués dans ce graphique et les commentaires associés.

4.4. Les troupes individuelles de plus en plus en demande de protection des troupes

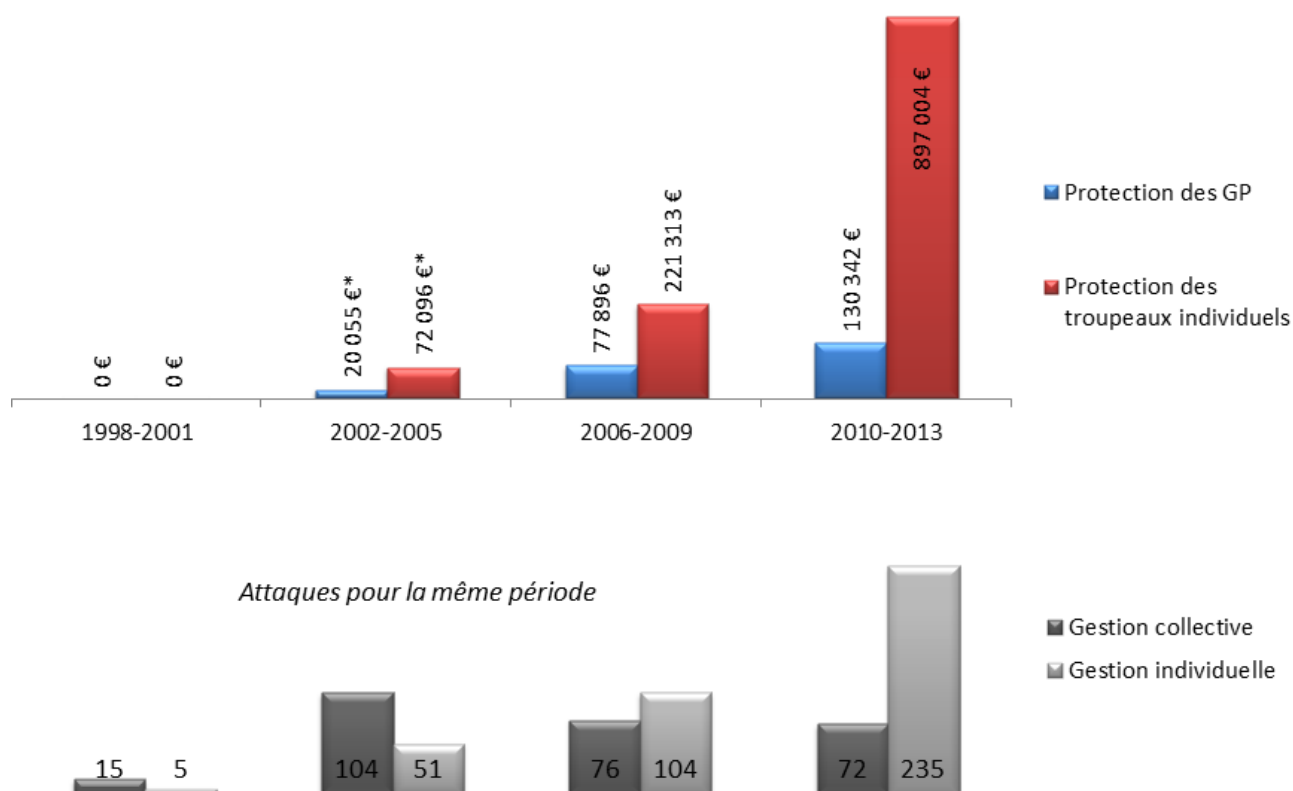


FIGURE 17 : MOYENNE PAR AN DES AIDES A LA PROTECTION DES TROUPEAUX, PAR PERIODE DE 4 ANS, DE 1998 A 2013 EN DROME, EN DISTINGUANT LES AIDES POUR LES TROUPEAUX COLLECTIFS DES AIDES POUR LES TROUPEAUX INDIVIDUELS.

Sur la période 2002-2005, les montants alloués (aide) pour la protection des troupes étaient en moyenne de 20 000€ pour les groupements pastoraux et de 70 000€ pour les troupes individuelles chaque année. Attention, la mesure n'ayant été accessible en Drôme qu'à partir de 2004, la moyenne annuelle sur la période de quatre ans est biaisée (en réalité, deux années seulement).

Les dépenses à l'année ont augmenté sur la période 2006-2009, s'établissant à environ 80 000€ par an pour la protection des groupements pastoraux et 220 000€ pour la protection des troupes individuelles.

Sur la dernière période, les montants des aides pour la protection des troupes connaissent une importante hausse : 130 000 € en moyenne par an pour les troupes collectives (+60% par rapport à la période 2006-2009). De façon plus importante, le montant de l'aide pour la protection des troupes individuelles passe en moyenne d'environ 220 000€ à 900 000€ par an, soit une augmentation de 400% pour la période 2010-2013.

Le nombre d'attaques cumulées par période des troupes collectives (en estive) a explosé entre la première période (15 attaques) et la seconde (104 attaques). Par contre, sur les deux dernières périodes, le nombre d'attaque s'est stabilisé voire a légèrement diminué. En revanche, pour les

troupeaux individuels, le nombre d'attaques cumulées par période est exponentiel sur les trois dernières périodes.

Ce sont donc les troupeaux gérés individuellement les plus vulnérables aux attaques du loup. C'est pourquoi les aides pour la protection des troupeaux individuels ont été huit fois plus importantes que pour les troupeaux collectifs, se chiffrant à plus de 1 082 000€ rien que sur l'année 2013 pour les troupeaux individuels, 137 000€ pour les troupeaux organisés collectivement. Ceci s'explique en partie du fait qu'il y a peu de groupements pastoraux et les surfaces gérées collectivement sont moins importantes.

Malgré des montants alloués à la protection des troupeaux, il est indéniable de constater que le nombre d'attaques augmente chaque année, même si l'on peut imaginer que les pertes d'animaux seraient encore pire sans les mesures de protection.

« *Unis avec l'association des éleveurs transhumants du Vercors, nous avons refusé les mesures de protection lorsqu'elles nous ont été proposées. Pour les éleveurs, accepter les mesures de protection, c'était accepter le loup sur nos alpages. Et puis, quand on a vu dans quelles proportions la prédation évoluait, qu'elle gagnait en intensité sur un territoire de plus en plus grand, on n'a plus eu le choix ! Du coup on a joué le jeu.*

Il fallait des chiens de protection : on a pris quatre patous. On ne veut pas d'histoire avec les touristes, Darbounouse est un alpage très apprécié des randonneurs. C'est pourquoi on habitue nos chiens de protection aux enfants pour qu'ils soient sociables. Ils sont si calmes qu'on doute presque de leur efficacité. On les vermifuge tous les trois mois pour éviter que les chiens infestent les brebis de ténia.

Il fallait regrouper les bêtes : on a installé trois parcs de nuit (1 km de clôture). A l'époque, on montait en estive nos troupeaux pour que les brebis redescendent belles. Aujourd'hui, une brebis pas trop grasse à la montée ne revient pas plus belle à l'automne. Que voulez-vous, on enferme quotidiennement les bêtes dans le parc de nuit, contraignant le troupeau à redescendre chaque soir, à l'heure où elles devraient manger étalées à la cime de l'alpage... On les fait chômer à l'intérieur du parc. On craint que le fait de les rassembler deux fois par jour dans ces mêmes lieux ne cause des problèmes sanitaires.

Il fallait un berger : mon père m'a salarié. J'avais 17 ans ! On ne pouvait plus faire autrement que de dormir chaque nuit avec les bêtes : on a construit une cabane... aujourd'hui, on embauche un aide-berger. L'aide pour l'embauche de l'aide-berger est versée en fin d'année, ce qui nous contraint à une importante avance de trésorerie...

On a tout essayé ! Et les attaques continuent sur cet alpage à la frontière entre les deux départements. Rien que sur la partie drômoise de l'alpage, 20 attaques ont été reconnues depuis 1998 pour 57 victimes indemnisées. C'est encore pire sur le secteur isérois de la montagne, qui est encore plus grand. »

Fabien ROBERT, berger sur l'alpage de Darbounouse (Hauts-Plateaux-du-Vercors)

4.5. Décisions préfectorales de tir du prédateur

Les tirs d'effarouchement peuvent être mis en œuvre par des éleveurs individuels ou les groupements pastoraux sous réserve de la détention du permis de chasser. Il peut aussi être réalisé par un lieutenant de louveterie. Il est mis en œuvre par le préfet :

- pour empêcher les dommages importants provoqués aux troupeaux,
- Si les mesures de dissuasion ne sont pas parvenues à protéger les troupeaux (chiens de protection, parcs de regroupement, effarouchement, etc.)
- si la dérogation ne nuit pas au maintien de la population de loup dans un état de conservation favorable.

Le préfet décide à qui sont délivrées les autorisations et sur quels territoires. La destruction de l'animal préservé est interdite au sein de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, sauf dans certains cas fixés par le préfet.

Tirs de défense :

L'objectif du tir de défense est d'empêcher l'attaque immédiate du troupeau par le loup. Il est limité aux surfaces pastorales et doit être réalisé à proximité du troupeau concerné.

Un éleveur détenteur du permis de chasser peut être autorisé en dernier recours à réaliser un tir de défense, lorsque la protection du troupeau et l'effarouchement n'ont pas suffi à empêcher les attaques de loup. Lorsque les conditions de sécurité sont favorables, le préfet peut autoriser l'utilisation de toute arme de 5ème catégorie. Le tir peut être léthal.

La tendance actuelle est à la simplification des conditions de déclenchement du tir de défense en raison de l'état de conservation favorable de la population de loups, de la faible probabilité de réussite de ces tirs et de l'intérêt de favoriser un comportement craintif du loup à l'égard des troupeaux domestiques et de l'homme.

Tirs de prélèvement :

Si malgré la mise en œuvre d'un tir de défense, l'éleveur subit des dommages importants et récurrents d'une année sur l'autre, ou qu'il a subi depuis le début de l'estive des dommages exceptionnels (plus de trois attaques constatées dans les six mois précédant la demande de dérogation), les éleveurs peuvent demander à bénéficier de tirs de défense renforcée à proximité de leurs troupeaux. Ce tir, dont les modalités sont définies sous le contrôle technique de l'ONCFS ou d'un lieutenant de louveterie, est réalisé par plusieurs tireurs à la fois sur les surfaces pastorales concernées.

En 2013, en Drôme, 29 Arrêtés Préfectoraux de tir de défense ont été pris, et 3 de tir de prélèvement. Aucun loup n'a été tué.



J'emmène mes bêtes à la Jarjatte sur la commune de Lus-la-Croix-Haute. Après avoir pâturé les pistes de la station de ski, je monte mon troupeau sur le second quartier. Le matin, je décolle à 4h30 de la cabane. J'effectue une partie du trajet en 4x4, ensuite il me reste encore 600 m de dénivelé à pied pour rejoindre mes brebis à la couchade. Il y a

quelques années, on avait construit une yourte là-haut mais elle s'est envolée. Depuis, je passe la journée sur l'alpage et je redescends tous les soirs à 21h30 dormir en bas à la station. Les jours de beau temps, c'est fatigant mais j'y arrive. Par contre quand il fait mauvais, c'est un calvaire.

En 2013, le loup a attaqué mon troupeau trois nuits consécutives sur ce quartier : 2 victimes le premier jour, 5 le second, 9 le troisième. C'était insupportable. Je ne disposais que de 5h pour dormir, mais ne dormais pas vraiment. Suite à la troisième attaque, j'ai réagi en déplaçant mes bêtes sur un quartier équipé d'une cabane, ce qui me laissait penser que dormir à proximité du troupeau allait limiter les attaques. Le loup a attaqué le troupeau sur ce quartier le soir même ! Puis le lendemain ! Et le surlendemain ! 5 nouvelles attaques sont venues s'ajouter aux 3 sur l'autre quartier. Je passais mon temps au téléphone avec les différents services. Il fallait cacher les carcasses sous des bâches ou des pierres pour les enlever de la vue des vautours afin d'être indemnisé. Les charognards sont capables de ne laisser plus que le squelette et la boucle en un jour seulement !

J'étais prêt à rentrer chez moi dans la Loire tellement j'étais en colère. Il y a quelques années, je montais 600 bêtes en estive. Aujourd'hui je n'en monte plus que 300 pour encore mieux les surveiller et limiter les dégâts. Malgré l'effectif du troupeau réduit, j'ai embauché un aide-berger pour une surveillance des brebis 24h/24. Avec l'aide de l'ADEM, on a fait un parc de nuit à côté de la cabane.

Le 6 août, un arrêté préfectoral de tir de défense renforcée m'a été accordé suite aux 8 attaques. Un soir, un garde de l'ONCFS est venu sur l'alpage accompagné de deux louvetiers. Ils restaient postés du coucher du soleil jusqu'à tard dans la nuit, équipés de matériel infra-rouge. Nous étions cinq à dormir dans la cabane d'alpage ! Ils sont restés cinq nuits d'affilée, pas l'ombre d'un loup. Parfois le brouillard a enlevé tout espoir d'apercevoir l'animal.

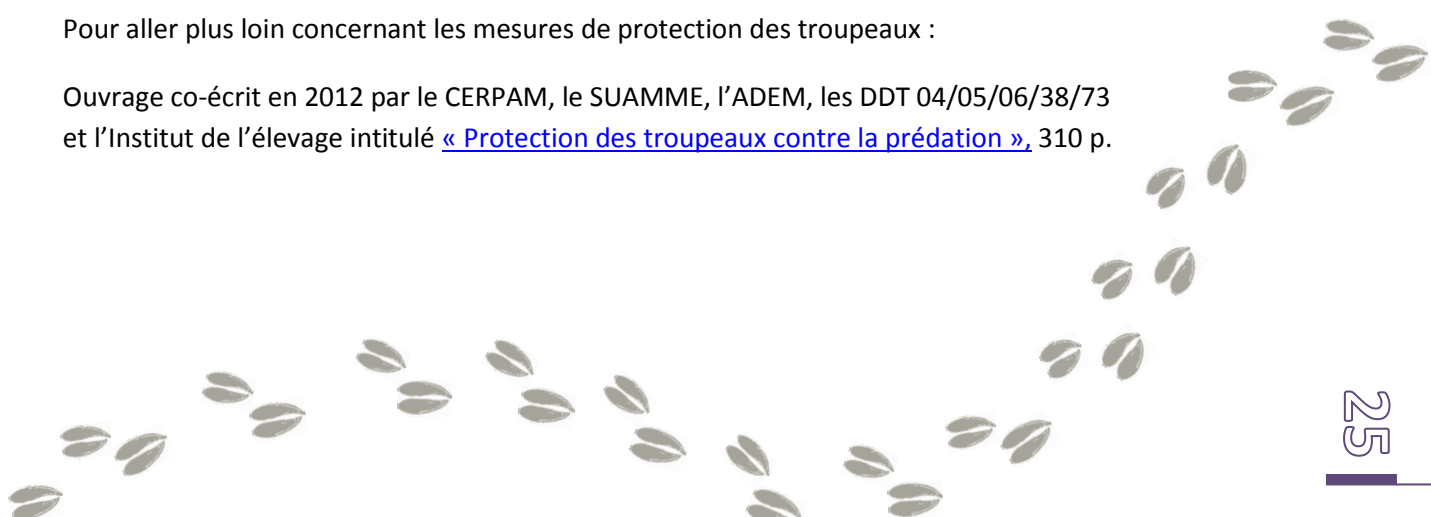
Quelques jours plus tard, l'aide-berger est rentré à 17h à la cabane manger un bout. Vous savez, quand le loup rode, on ne prend même plus le temps de manger le midi. Le loup, qui devait guetter depuis un bon moment, a profité de l'instant pour en croquer une ! J'ai tout vu, j'étais en haut de l'alpage... le loup s'adapte et sait déjouer les parades que l'on tente.

»

Gérard JALABERT, éleveur-berger à Lus-la-Croix-Haute (Diois)

Pour aller plus loin concernant les mesures de protection des troupeaux :

Ouvrage co-écrit en 2012 par le CERPAM, le SUAMME, l'ADEM, les DDT 04/05/06/38/73 et l'Institut de l'élevage intitulé [« Protection des troupeaux contre la prédation »](#), 310 p.





5. Conséquences induites de la prédation sur les exploitations

Au-delà des conséquences directes des attaques du loup sur les troupeaux et donc des pertes d'animaux, des bouleversements et mutations profondes sont observées à différentes échelles.

5.1. Un repli pastoral et l'abandon de pâturages

A l'échelle du territoire, on observe l'abandon des surfaces pastorales les plus difficiles. Les pâturages où les attaques sont récurrentes, les parcours forestiers ou encore les estives sans hébergement sont concernées ou seront bientôt sujettes à un repli pastoral. Déjà cinq unités pastorales à fonction d'estive et trois zones de parcours -soit une surface de 1250 hectares- ont été abandonnées en Drôme à cause de la prédation.



Jusqu'en 2009, j'avais un troupeau de 500 brebis. L'été, mes bêtes montaient au sein d'un groupement pastoral de cinq éleveurs. Le troupeau était parqué chaque nuit en prévention du loup, dans le cadre des mesures de protection. Mon taux de prolificité diminuait chaque année, j'avais l'impression que c'était dû au stress lié au parc de nuit... J'ai alors cherché une solution pour arrêter la casse. En 2010, une partie du troupeau est restée en bas près du siège de mon exploitation. Je voulais me rendre compte de la possibilité ou non d'avoir le troupeau en bas et de faire mes foins. Cette année-là, tout s'est passé au mieux, c'est pourquoi j'ai préféré ne plus monter mes bêtes en estive en 2011. J'étais dans l'obligation de diminuer le nombre d'animaux par deux pour que les surfaces dont je dispose en bas de la vallée suffisent à nourrir mes bêtes. Selon moi, la solution était trouvée, le troupeau couchait dehors tout l'été et j'avais réussi à rentrer mes foins. En 2012, le loup a attaqué mon troupeau à plusieurs reprises non loin des maisons. Le loup attaquait même de jour. A l'époque, je contenais mes bêtes grâce à des clôtures électrifiées 3 fils. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Je remplace petit à petit tous mes parcs par des filets et suis contraint de fermer les brebis chaque soir. Puisque ceci ne suffit plus, je restaurerais une cabane pour rester encore plus longtemps avec mes bêtes...



Philippe FAURE, éleveur ovin à Glandage dans le haut Bez (Diois)

Qui dit repli pastoral dit concentration des animaux ailleurs : la remue des troupeaux des quartiers vers les parcs de nuit ou de chôme s'accompagne indéniablement de problèmes d'érosion et de concentration des déjections organiques. A terme, c'est l'enrésinement et l'appauvrissement en matière organique qui se profilent pour les secteurs les plus éloignés de la cabane d'alpage.

5.2. Des bouleversements en alpage qui ont des conséquences sur le fonctionnement global de l'exploitation

Certaines contraintes d'alpage liées à la prédation ont des conséquences à l'échelle des exploitations. Sans parler des agriculteurs qui ont abandonné l'élevage suite à la conjonction de la prédation à d'autres problèmes de filière, certains éleveurs ont été contraints de modifier certains ateliers pour

limiter l'impact du loup sur leur troupeau. C'est le cas du GAEC Robert qui a choisi de ne plus monter ses agneaux en estive suite aux problèmes de prédation sur leur montagne ou de Denis RONY qui a dû adhérer à un groupement pastoral pour que ses bêtes ne soient pas sans surveillance.

« *J'ai dû tout revoir mon système de production : contraint de ne plus monter mes agneaux sur la montagne, je dessaisonne mes brebis pour qu'elles agnèlent en plein hiver. J'ai dû construire un nouveau bâtiment pour élever les agneaux à l'intérieur, il a coûté 120 000€. Je ne produis plus des agneaux d'herbe mais des agneaux de bergerie que j'engraisse à l'aliment (40 000€ chaque année). Les contraintes de la prédation en été ont un impact sur mon exploitation à l'année.* »

Fabien ROBERT, éleveur à Saint-Jean-en-Royans (Royans-Vercors)

« *Le troupeau de mes prédécesseurs avait subi 7 attaques en 2010. Ils avaient alors perdu 59 de leurs brebis en un été, rendez-vous compte... pourtant, ils étaient deux sur l'exploitation. L'un au foin, l'autre sur la montagne avec les brebis. Nuit et jour. En 2011, je me suis installé, seul. C'est pourquoi j'ai choisi de mettre mes bêtes en estive. Il m'était impossible d'être 24h/24 avec mes bêtes, il fallait que j'assure les travaux des champs. Aujourd'hui, je confie les 2/3 de mon troupeau à un berger pour ne jamais les laisser sans surveillance.* »

Denis RONY, éleveur ovin à Boulc (Diois)

5.3. Des conséquences sur le bien-être animal

Le loup a également des conséquences à l'échelle du troupeau. Plus classiquement dans les Alpes du Sud que dans d'autres départements, les bêtes s'alimentent la nuit et chôment une partie de la journée, durant les heures les plus chaudes. Les parcs de nuit ne permettent plus aux troupeaux de pâturer le soir quand la température redescend.

« *Je suis contraint de les enfermer chaque soir aux alentours de 21h dans un parc de nuit malgré la présence de trois patous. Souvent elles chôment encore à cette heure-ci. A la fois je suis rassuré de les savoir dans le parc double enceinte (ursus + 9 fils électriques). A mon avis, le loup est venu roder, mais il semblerait que le parc l'ait découragé. D'un autre côté, les enfermer la nuit les prive de manger à la fraîche la nuit tombée. Elles ne mangent pas tant qu'elles ne le devraient, et ça c'est regrettable.* »

Denis RONY

Les bergers parlent souvent de biais. Le biais, c'est la direction qu'on donne au troupeau pour qu'il se dirige de façon autonome vers un endroit stratégique en termes d'herbe, de couchade ou de chôme. Antony garde au-dessus du col de Menée un troupeau d'environ 2000 bêtes. Par son témoignage, il soulève la difficulté pour les bergers de mettre en œuvre les mesures de protection et la responsabilité qu'ils endossent, seuls sur les alpages.



Il a plu toute la semaine. Je fais un parc de nuit très grand pour éviter qu'elles ne soient trop serrées mais après la semaine qu'il a fait, c'est boueux, piétiné. Aujourd'hui le soleil est revenu, les bêtes ont pu sécher, on les sent heureuses. Ce soir, j'hésite à les remettre dans le parc de nuit. Je pourrais leur donner le biais pour qu'elles aillent se mettre à la couchade, en crête. Le choix est extrêmement difficile. A la fois je suis persuadé qu'elles seraient mieux là-haut. Elles se mettraient dans la combe à l'abri, comme les troupeaux l'ont toujours fait naturellement. Elles monteraient à leur rythme, en mangeant étalées. A la fois je leur ferais prendre un risque en les faisant coucher sans autre surveillance que celle des patous et des Kangal. Je m'en voudrais trop si demain il en manquait et aurais le sentiment de les avoir envoyées au casse-pipe. Les éleveurs m'ont confié leurs bêtes. Je les garde du mieux que je peux mais ça devient très compliqué...



Antony NAVON, berger pour le GP de Jabouit (Diois)

5.4. Des conséquences sur l'état psychologique des éleveurs

Sujet souvent étudié par les journalistes, les attaques des troupeaux par le loup sont difficilement supportables psychologiquement par les éleveurs.



En 2013, j'ai subi quatre attaques. Trois en montagne et une à deux pas de la ferme. J'ai retrouvé sept ou huit brebis égorgées. J'ai également dû achever un bélier pour abrégé ses souffrances [...] 22 de mes bêtes ont également disparu suite aux attaques sur la montagne, des bêtes que je ne retrouverai jamais et qui ne me seront pas indemnisées. Ce qui est le moins supportable pour moi, c'est de voir que les bêtes souffrent. Plus une minute passe sans que je me demande si mon troupeau est tranquille. A chaque fois que je vais voir mes bêtes, je me dis : mais qu'est-ce que je vais trouver là-haut ? Il y a des jours où psychologiquement, c'est difficile. J'ai sans cesse des images de mes bêtes qui agonisent. Et croyez-moi, ce ne sont pas de belles images !



Didier BEYNET, éleveur à Saint-Nazaire-le-Désert (Diois). Interviewé par France Inter.

Pour aller plus loin :

- la MSA Drôme Ardèche a publié une vidéo [« les morsures invisibles »](#) sur le soutien psychologique et les aménagements administratifs qu'elle peut proposer aux éleveurs ayant subi des attaques.
- France Inter a réalisé un reportage intitulé [« les bergers malades du loup »](#) diffusé dans l'émission interception. Il témoigne de la détresse des éleveurs de la Drôme.

La vidéo et le podcast sont ré-écoutables sur internet en cliquant sur les liens hypertexte correspondants.

6. Bilan



Le loup est arrivé officiellement en Drôme au cours de l'hiver 1995-1996. Il a petit à petit gagné du terrain, que ce soit occasionnellement ou de façon permanente. La progression de son aire d'influence est mesurée par la récolte d'indices de présence par des membres actifs du réseau loup-lynx. En 2013, 108 communes ont été ou sont parcourues par le loup. En tout, cinq zones de présence permanente ont été décrétées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Aujourd'hui, tous les territoires pastoraux Drômois sont concernés par la présence du Loup. Le loup qui se rapproche chaque année un peu plus des zones urbanisées et du sillon rhodanien. En 2013, la zone de présence du loup s'étend du sud du département jusqu'en Drôme des Collines, territoire qui était jusqu'alors resté épargné.



Chaque année, le loup exerce une pression de prédation plus importante. Le nombre d'attaques ne cesse d'augmenter, et de fait, le nombre de victimes est de plus en plus préoccupant. Rien qu'en 2013, 102 attaques ont entraîné la perte de 367 animaux, sans compter les bêtes disparues.

Des moutons bien sûr, mais aussi des caprins et des jeunes bovins. Le loup a même attaqué en 2012 un équin. Aujourd'hui, ce sont 97 communes qui ont subi une ou des attaques depuis 1998.

Les attaques se produisent de jour comme de nuit depuis trois-quatre ans. La proportion d'attaques en pleine journée ne cesse de croître. Des attaques qui se produisent malgré la présence de bergers et de chiens de protection.

Les loups ne se cantonnent plus aux alpages, ils descendent aujourd'hui dans les vallées, se rapprochent un peu plus des habitations et n'hésitent plus à franchir les clôtures pour attaquer les troupeaux sur les parcours et pâturages d'intersaison.

Les troupeaux ne sont plus attaqués uniquement en période d'estive. La proportion d'attaques au printemps et en automne, voire même en hiver est en constante augmentation. Ces dernières années, des constats ont été réalisés onze mois sur douze que ce soit sur des troupeaux gérés collectivement ou individuellement.

D'ailleurs, la proportion de troupeaux individuels attaqués est en constante augmentation, au point que trois quarts des attaques ces derniers temps se produisent sur les troupeaux conduits individuellement. De 1998 à 2013, 669 attaques ont entraîné la perte de 2400 animaux indemnisés (pour un montant total d'indemnisation des victimes s'élevant à 680 000€).



Six ans après les premières attaques sur les Hauts Plateaux du Vercors, les éleveurs et groupements pastoraux ont enfin pu souscrire des mesures de protection, au moyen de la mesure t. En 2007, la mesure 323C remplace le dispositif précédent. Déclinées en cinq options, les éleveurs peuvent selon des critères géographiques et d'effectif prétendre à une ou plusieurs options pour tenter d'atténuer l'effet de la prédation sur leurs troupeaux.

Chaque année, la carte des cercles est révisée et ouvre la possibilité à de nouveaux éleveurs de demander une aide.

Avec le déplacement des attaques des estives vers les parcours, la proportion de demandes pour protéger les petits troupeaux est croissante. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce sont ces surfaces pastorales les plus difficiles à protéger, malgré la proximité des habitations.

Les montants d'aides allouées à la protection des troupeaux explose, plus d'un million d'euros rien qu'en 2013 dans notre département. De 2004 à 2013, 5 600 000€ ont été dépensés pour aider les éleveurs à protéger leurs troupeaux. Une aide à 80%, ce qui soulève en plus de l'effort humain et technique, une participation financière importante de la part des éleveurs, pour des résultats qui ne sont pas au rendez-vous.

Les chiens de protection sont également de plus en plus nombreux sur les alpages. 110 000€ ont été versés en 2013 pour aider les éleveurs à acheter et nourrir leurs patous. Les problèmes liés aux chiens de protection sont nombreux, notamment en termes de cohabitation avec l'activité touristique.

Face à l'urgence, des arrêtés préfectoraux de tir du loup sont attribués. En 2013, pas moins de 29 arrêtés de tirs de défense et 3 de tirs de prélèvement ont été accordés. Aucun loup n'a été prélevé.



Depuis plusieurs années déjà, la situation est insupportable pour les éleveurs. C'est le pastoralisme drômois qui est remis en question. Le loup cause de plus en plus de victimes chaque année malgré des mesures de protection des troupeaux toujours plus nombreuses.

Un repli pastoral voire l'abandon de surfaces pastorales est observé : la durée de pâturage est écourtée et les surfaces boisées sont délaissées. Cette tendance risque de s'étendre à l'avenir, sans compter les arrêts d'activité difficiles à quantifier.

Avec le soutien financier de la **Communauté de communes du Pays Diois**
et du **Syndicat Mixte des Baronnies Provençales**



Document construit à partir des données fournies par les services de l'Etat :

- la **Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT 26)**,
- la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes - (DREAL RA)**
- l'**Office National de la Chasse et de la faune Sauvage (ONCFS)**.

